



R. Alk

AUX BATAVES

S U R L E

S T A T H O U D E R A T.

P A R L E C O M T E

D E M I R A B E A U.

Vincet amor Patriæ , laudumque immensa cupido.

Virg. Enaid. lib. VI. 822.



M. DCC. LXXXVIII.

DAYATAG MUR

MANUSCRIPT

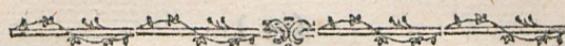
TATHEGONTATE,

PARADISE,

UNIVERSITY



THE LIBRARY



AUX BATAVES
SUR
LE STATHOUDERAT.

C'est un jour de deuil pour l'Europe que celui où l'invasion prussienne a déconcerté vos nobles projets, infortunés Bataves ! Par-tout une profonde indignation a flétrî les succès de vos oppresseurs; par-tout les peuples, quoique déchus de leurs droits, brûloient d'être appellés par leurs chefs à venger votre injure. Les Princes seuls n'ont point partagé ce saint enthousiasme qui sembloit invoquer une croisade. Ils ont vu vos désastres avec une surprise mêlée d'effroi, comme on voit tomber la foudre. Hélas! vous n'en trouverez pas un assez généreux pour se déclarer hautement votre défenseur, assez désintéressé pour ne pas mettre à prix ses services, assez magnanime pour établir vos droits aux risques de ses prérogatives héréditaires, assez ami de la vraie gloire pour encourager ses peuples par votre exemple à lui demander compte de son autorité ? . . .

Mais quoi ! seriez-vous réduits à ne devoir votre salut qu'au vertueux dévouement d'un Prince ? Vous conviendroit-il de vous enrôler sous ses drapeaux sans avoir cherché, par de nouveaux périls, à réparer vos malheurs ? Non, j'en crois votre antique vaillance : l'odieuse révolution ne sera pas consommée ; vous n'avez point irrévocablement perdu vos biens , votre

honneur , votre liberté. Déjà quelques-uns de vos persécuteurs commencent à rougir; bientôt ils trembleront , & peut-être en est-il qui n'attendent que l'occasion d'expier leurs crimes par un repentir éclatant. Vous avez échoué dans la cause de l'humanité , de la raison , de la justice ; mais vous n'êtes pas domptés , vous ne le ferez jamais. Tel est l'espoir de plusieurs millions d'hommes dont les vœux ont devancé vos efforts , dont les regrets accompagnent votre infortune.

Eh ! qui pourroit oublier que vous êtes le plus ancien des peuples libres ; que vous ne cessâtes jamais de l'être ; que vous avez purifié , fertilisé , couvert de villes une terre où les éléments n'étoient qu'ébauchés ; que vous admîtes les premiers , il y a plus de deux siècles , cette auguste tolérance sans laquelle il n'est de fraternité ni entre les membres d'une même famille , ni entre les diyers états ; que vous tendîtes une main secourable aux malheureux Vaudois (*); que vous avez plus d'une fois rétabli la liberté des mers , donné la paix à l'Europe , réconcilié , arbitré les Rois ; que nulle nation moderne ne joignoit avant vous la liberté & les richesses ; qu'enfin , placés par la providence sur un sol sujet aux inondations , aux maladies épidémiques , aux ravages qui les suivent , vous y êtes fidèlement restés comme dans un poste d'honneur , pour y développer toutes les ressources de l'intelligence & du courage ?

(*) Aitzema (historien Hollandois de ce nom)
III. 1240.

De tels exemples honoreront à jamais l'espèce humaine; ceux qui les ont donnés lui feront toujours chers; ils mériteront de plus en plus l'estime du monde; ils se souviendront que leurs ayeux luttèrent quatre-vingts ans contre toutes les forces réunies de la superstition & du despotisme. On plaint le peuple, qui, façonné à l'esclavage, n'aspire point à la liberté qu'il ne connaît pas. Mais on méprise celui qui, après l'avoir possédée, cesse un instant de songer qu'il l'a perdue, ou de faire du soin de la recouvrer le premier de ses devoirs, l'objet continual de ses méditations, le but unique de ses efforts. C'est aux nations libres à se sauver elles-mêmes; c'est à elles que leurs ancêtres ont transmis cette obligation sacrée; c'est pour elles plus que pour eux qu'ils ont abdiqué la paix & bravé la mort.

O vous! qui, sans la liberté, rendez incessamment à la mer les vastes domaines que vous avez arrachés à ses fureurs, parcourez les glorieuses pages de votre histoire ancienne & moderne, vous y verrez le devoir, la nécessité de manifester encore une fois la haine que vous ne cessâtes jamais de porter aux tyrans.

Les Romains qui traitèrent les nations avec un dédain insultant, connurent à peine les anciens Bataves, qu'ils recherchèrent leur alliance. Une estime réciproque unit les deux peuples (*) jusqu'au moment où le rival de Vespasien crut pouvoir faire impunément des enrôlemens-

(1) Pendant plus d'un siècle.

forcés dans les pays arrosés par la Meuse. Mais Civilis eut bientôt assemblé dans un bois sacré les premiers de la noblesse & les plus déterminés d'entre le peuple. Là , il leur rappelle la gloire de la nation; il leur expose les injustices de leurs anciens amis. „ Non , dit-il , nous ne „ sommes plus des alliés, mais des esclaves écrasés „ par des tyrans, qui ne veulent que s'engraïsser „ de nos dépouilles. Des étrangers avec qui nous „ n'avons rien de commun, nous enlèvent pour „ toujours nos enfans & nos frères. Vengeons- „ nous: ils sont réduits aux abois; leurs quar- „ tiers d'hyver ne contiennent que des vieil- „ lards & du butin. Que pourrions-nous craindre? „ Vaincus, les Romains ne nous regarderont „ que comme les malheureux partisans de Ves- „ pasien; vainqueurs, nous n'aurons de compte „ à rendre à personne..”

Civilis est applaudi; la guerre est résolue; les Romains sont défait à la première action & les Bataves salués dans les Gaules & la Germanie du nom de RESTAURATEURS DE LA LIBERTÉ. Rome leur conserve son estime & son alliance.

Depuis Civilis jusqu'à l'administration des Comtes, à peine reste-t-il un monument de l'état politique des provinces Belgiques.

Les historiens de ces temps barbares n'ont transmis que le tableau des guerres intestines du pays & des hordes armées qui , tour à-tour victorieuses & vaincues, s'emparoient d'abord de certains districts, puis en étoient chassées. Ils n'ont pas jetté un coup d'œil sur les institutions utiles. Mais on apperçoit dans leurs récits

continuels d'entreprises guerrieres, quel étoit le gouvernement intérieur des Bataves.

En huit cent trente-sept, Louis (*) fait construire dans différens ports de la Hollande une flotte contre les Normands. Vingt ans après, dans les mêmes ports, Roruk en équipe une autre avec laquelle il passe dans les mers du Nord & jusqu'en Danemarck. Une contrée stérile eût-elle produit des flottes sans les ressources de l'industrie & du commerce ? Et quel pays esclave a jamais joui d'une industrie variée, d'un commerce florissant ?

Si l'on juge par les révolutions arrivées dans les provinces Belges pendant les huit cent dernières années de leur histoire, de ce qui a dû se passer dans les temps antérieurs, il est probable que cette nation ne s'est jamais abatardie, & qu'elle a également conservé dans les deux époques toute la vigueur de son véritable caractère.

La Frise sur-tout offre un contraste frappant avec les autres peuples de l'Europe dans les mêmes siècles. Tandis qu'ardente à étendre ses prérogatives aux dépens du trône, une tourbe de tyrans subalternes appellés *rappaux*, se vouent à opprimer, à dégrader la partie la plus nombreuse & la plus utile de l'humanité, les Frisons montrent le sentiment de leur dignité, le mépris des dangers & de la mort. Ils résistent si bien aux progrès funestes du système féodal, que leurs terres sont toujours restées en franc-

(*) Louis le Débonnaire.

aleux. (*) Ce petit peuple est un phénomène parmi les nations. On diroit un chêne robuste à qui la sève de la liberté conserve sa force & sa verdure; tandis que le reste de l'Europe ne présente que l'aspect d'une vaste forêt, dont le souffle impur & impétueux de la tyrannie aristocratique adépuillé, flétri, déraciné tous les arbres.

L'exemple de la Frise ne fut point perdu pour les provinces voisines. Plus elles se peuplerent, plus elles sentirent la nécessité de loix qui assurent aux diverses classes de la société *la liberté, l'égalité*. Guillaume I, comte de Hollande, donne en mil deux cent vingt-deux aux habitans de Middelbourg une multitude de priviléges, & jure de les maintenir. Ses successeurs les augmentent en 1223, 1272, 1309, en faveur de plusieurs villes de la Hollande & de la Zélande. Une administration équitable & bienfaisante fut toujours la seule qui put se maintenir dans ces contrées.

A la vérité, la Hollande, après avoir eu pour chefs, pendant quatre cents ans, des princes de sa propre nation, fut gouvernée par des mains étrangères, & passa successivement de la maison de Hainaut à celles de Bavière & de Bourgogne, puis à celle d'Autriche (**).

Mais en tombant sous la domination d'un

(*) Voyez l'*Introduction à l'histoïre de Charles V.* par Robertson.

(**) *Historie van de satisfactie der stadt Goes.* c. à. d. De la satisfaction de la ville de Goes (chapitre V) ouvrage de M. Vander Spiegel, aujourd'hui Grand-Pensionnaire de Hollande.

prince qui possédoit d'autres états , chaque province stipuloit expressément la conservation de ses anciens usages , l'exclusion des étrangers dans les charges , le droit de n'être pas évoqué hors de sa juridiction , ni obligé de marcher au service militaire au-delà de sa frontière . A chaque mutation , l'on avoit soin de faire jurer solennellement les priviléges au nouveau prince à qu'il on ne donnoit jamais le nom de souverain (*). On en exigeoit quelquefois de nouveaux ; on les regardoit comme des loix fondamentales , comme les articles du traité d'après lequel la nation se soumettoit à lui .

Chose remarquable ! Dans quelque époque qu'on veuille considérer l'histoire des provinces Belgiques , c'est plutôt l'histoire des Bataves que celle de leurs rois , de leur ducs , de leurs comtes , de leurs stathouders . Par-tout , dans cette histoire , c'est la nation qui figure . Représentée par ceux qu'elle honore du titre de ses députés , elle fait la guerre ou la paix , promulgue ou abroge les loix , & resserre ou étend à son gré le pouvoir qu'elle confie à ses mandataires .

En mil deux cent quatre-vingt dix-neuf , Jean I veut attenter aux priviléges des Hollandais ; il est mis en tutelle , & son confident massacré (**).

En mil trois cent quinze , les échevins , les consuls & les communes de Nimègue écrivent

(*) *Richeesse de la Hollande.*

(**) *Boxhorn handvesten van enkhuizen , c. a. d. Oetcrois & priviléges d'Enchuzen (dans la Nord-Hol- lande) par Boxhorn . 104.*

au comte Reineud I : „ Que votre grandeur
„ sache que nous la déliions du serment & de
„ la fidélité qu'elle devoit à la ville de Nimègue.
„ Nous nous regardons désormais comme hors
„ de sa domination & de sa protection (*) „.

En mil trois cent cinquante-huit , le due Albert de Bavière s'engage , conjointement avec les villes & un conseil choisi par elles , à gouverner équitablement , à respecter les loix & les coutumes , à liquider les dettes de son frere (**).

En mil quatre cent vingt-trois , & bien long-temps auparavant , les Gueldrois avoient des idées faines sur les vrais principes d'une administration convenable à des hommes libres. Ils ne voyoient dans leur prince que le gardien de leurs libertés , le salarié de la nation , le premier sujet de l'état , & presque son esclave. Le gouvernement étoit une monarchie tempérée par l'aristocratie des nobles & par la démocratie des cités.

En mil quatre cent trente-cinq , les villes de Hollande & de Zéelande étoient regardées comme des républiques. *Henri VI* , roi d'Angleterre , leur adressa divers manifestes pour les engager à ne prendre aucune part à la guerre que leur comte Philippe projettoit contre lui. Il existe encore une de ses lettres avec cette adresse : *A nos très-chers & grands amis les bourguemaîtres , échevins , conseillers & communautés de la ville de Ziriczée* (***) .

(*) Pontanus , historien Hollandois qui a écrit en latin.

(**) Handvæften &c.

(***) Monstrelet.

En mil quatre cent soixante-dix-sept, Marie de Bourgogne reconnut, dans une fameuse charte appellée le *grand Privilège*, qu'elle ne pouvoit ni se marier sans l'avis des états, ni lever des subsides, ni faire la guerre, ni changer la monnoie.

La constitution des villes étoit alors incontestablement démocratique, puisque les différens corps de métier dans lesquels le peuple étoit comme classé, se faisoient représenter par leurs *anciens* qu'ils choissoient librement, & qui avoient part à l'élection des magistrats, à la rédaction des statuts & des priviléges ; ensin, à la concession & à la levée des taxes (*). Les différentes insurrections de ces temps de vigueur & d'orages montrent que le peuple influoit aussi dans les délibérations.

En mil quatre cent quatre-vingt-sept, lorsque parut l'ordonnance par laquelle Maximilien établissoit les amirautés, la province de Hollande refusa d'admettre cette juridiction, parce que, dit-elle, les villes étoient de tout temps en possession de pourvoir à leur sûreté & à celle de leur commerce, de former des associations, de faire la guerre à leurs frais, sans autre autorisation que le droit naturel, qui permet à tous les hommes de défendre leurs vies & leurs biens.

Infortunés Bataves qu'un de vos concitoyens

(*) *Dord. Priv. 685. 686. — Utr. Jaarb. III. 128.*
168 & ailleurs, c. à. d. *Priviléges de Dordrecht*, recueil très-soigné dont l'auteur est M. Van de Wall, actuellement Magistrat de cette ville. — *Annales d'Utrecht.*

voudroit asservir aujourd'hui , c'est du temps où vous aviez un prince légitime que je vous parle ! Ce noble langage vous étoit dès-lors permis ; ces beaux droits vous étoient reconnus. Qu'il est glorieux pour un peuple de ne se laisser gouverner que par des loix & des magistrats de son propre choix ! Qu'il est doux de n'avoir à marcher que sur les traces de ses peres !

Telle étoit l'heureuse situation des Hollandois lors de l'avénement de Charles-Quint. Redoutable par ses talens autant que par son ambition , infatigablement occupé de ses projets de despotisme , il tenta plusieurs entreprises sur les libertés des Frisons & des Overysseliois (*) ; mais frappé du danger de pousser à bout des peuples si fiers , il fut se plier aux circonstances. Le plus puissant monarque de l'Europe ne crut pas pouvoir se dispenser de prêter serment aux Etats , en qualité de comte de Hollande ; & , vingt-cinq ans après , ces Etats lui ayant rappelé son serment par des représentations très-énergiques (**), il ne rougit point de s'y conformer (***) .

Philippe II fut moins prudent. Accoutumé à se voir révéler comme un dieu dans les autres États de sa domination , il souffroit impatiemment de ne pouvoir agir dans les Pays-Bas felon

(*) *Revü Daventria*, ad. v. D. 9, 12, 14, 51. ---
Groot placaat boek 37. c. à. d. *Histoire de la ville de Deventer*, par Revius Grand, Recueil de placards.

(**) Insérées dans sa Sentence de mil cinq cent quarante-huit.

(***) *Richeſſe de la Hollande* , tom. I.

ses intentions profondément perverses. Bientôt, sous le voile d'un zèle salutaire pour le maintien de l'ancienne croyance, il voulut détruire les priviléges des peuples. Mais on découvrit le véritable motif de cette ferveur, & les catholiques-romains s'unirent comme frères avec les réformés pour repousser le péril commun. On se promit mutuellement de défendre ses droits & le libre exercice de sa religion ; chacun prit les armes contre le tyran.

Guillaume I, prince d'Orange, leve des troupes du consentement des Etats ; il met sur ses drapeaux cette devise : *pro rege, grege & lege: POUR LE ROI, LE PEUPLE ET LA LOI.*

Etrange effet de l'habitude ! Avec quelle activité, quelle persévérance les hommes ne doivent-ils pas s'opposer aux premiers progrès du despotisme ? Frémissez, fiers républicains ! Il n'y avoit que dix ans qu'un prince opprimoit vos peres ; & c'est sous l'étendard de ce prince qu'ils combattirent pour leurs droits, associant ainsi l'amour de la liberté & la crainte du tyran ! Ils portoient les armes contre lui ! Et le respect pour son gouvernement n'étoit pas détruit ! La majesté royale en imposoit encore !

En mil cinq cent soixante-douze, Haarlem alloit être rendu, si le capitaine Wibout van Ripperda (*), informé de cette résolution des magistrats, n'eût assemblé tous les citoyens. „ Souffirez-vous, leur dit-il, que vos perfides régens osent vous trahir, en traitant à votre

(*) Commandant de la Ville.

„ insu avec l'ennemi, contre le serment solennel qu'ils ont prêté? Souffirez-vous qu'on vous livre comme de foibles agneaux à des tigres impitoyables? Fixez les yeux sur les horreurs qu'ils ont exercées à Malines, à Zutphen, à Naarden. N'est-il pas plus sûr & plus glorieux de maintenir votre liberté jusqu'au dernier soupir (*) „?

En mil cinq cent soixante-quatorze, des forcenés menaçoint le bourguemaître Pierre Adrianszon van-der Werf, de livrer Leyde aux Espagnols, s'il ne leur donnoit des vivres. „ J'ai, leur dit ce généreux citoyen, prêté un serment solennel de ne faire aucun accommodement avec les ennemis de la patrie, & je suis résolu de ne point violer ce serment. Vos maux me pénètrent de douleur. Je ne puis les soulager, puisque je les éprouve moi-même; mais écoutez; si ma mort peut aider vos jours, voici mon corps, prenez-le, coupez-le par morceaux, qu'il vous serve de nourriture. (**) „

Une nation où ces traits héroïques relèvent tous les courages, ne pouvoit pas rester long-tems assujettie: mais elle excusoit encore Philippe; elle le supposoit trompé par ses ministres; & l'union d'Utrecht, qui sembloit devoir abdiquer son autorité, se contenta d'établir que les Etats, en qualité de propriétaires de la souveraineté, se regardoient comme en ayant retiré

(*) Bor, (Pierre) historien des Pays-Bas, VI, 308.

(**) Cerfier, tableau des Provinces-Unies.

provisionnellement l'usufruit à un économie infidèle (*).

Ce ne fut qu'en mil cinq cent quatre-vingt-un, le vingt-six juillet, que parut à la Haye l'édit solennel d'abjuration & d'indépendance.

„ Les peuples, porte cet acte, ne sont pas faits „ pour le prince, mais le prince est fait pour „ les peuples. Ils ont droit de le chasser, quand, „ au lieu de les défendre, il est devenu leur „ ennemi par ses vexations (**). „

Ainsi finit pour les Bataves la tyrannie de Philippe II. LE BÉMON DU MIDI alla désolez d'autres contrées. Peuples! ce qu'il y a de plus perfide & de plus redoutable sur la terre, ce ne sont point les atrocités publiques, mais les ruses de la tyrannie! Et vous despotes, qui ne soupçonnez pas qu'avec une excessive autorité, on puisse être le plus vil, comme le plus exécitable des hommes, lisez la vie de Philippe II! Maître d'un empire dont la plus petite partie eût excédé les bornes de son intelligence, il épuisa les trésors de l'Amérique; il avilit & dépeupla l'Espagne, dans l'espoir d'ajouter à sa monstrueuse puissance la France & l'Angleterre. Des millions d'hommes devinrent les instrumens & les victimes de son despotisme. Implacable dans ses haines; impitoyable dans ses vengeance;

(*) Verklaaring der Unie van Utrecht. c. à. d. Explication de l'union d'Utrecht par M. Pierre Paulus, fiscal, actuellement suspendu, de l'Amirauté de la Meuse. I. p. 396.

(**) Petit II. p. 429.

incestueux; adultère; banqueroutier; emponisseur; ennemi d'un pere qui l'avoit trop aimé; assassin de son fils & de son épouse; digne de tous les supplices, puisqu'il avoit commis tous les crimes, il mourut sans remords, croyant avoir glorieusement régné, parce qu'il avoit dépouillé ses sujets de leurs antiques prérogatives; il mourut plein de confiance dans le Dieu de l'univers, lui qui avoit envoié à *Charles IX* le massacre de la saint Barthelemy (*); lui qui, non content d'avoir immolé, pendant quarante-trois ans, à des dogmes inintelligibles, des milliers de ses semblables, s'étoit fait un besoin d'animer de la voix & du geste, le fer de leurs bourreaux Et les Bataves seuls furent s'affranchir de ses loix! Et tous les efforts de sa puissance ne purent résister à leur volonté d'être libres!

Guillaume I, prince d'Orange, rendoit alors de grands services aux Provinces-Unies; mais il ne montra jamais ce désintérêttement qui distinguoit, dans les temps difficiles, les ames vraiment républicaines. Déjà, en mil cinq cent soixante-douze, lorsqu'il nomma Sonoy pour son lieutenant dans la Nord-Hollande, il lui en avoit délivré la patente en son propre nom; il l'avoit scellée de son sceau particulier. Il mettoit au bas de ses ordonnances: CAR TEL EST NOTRE DESIR ET NOTRE INTENTION. En mil cinq cent soixante-quatorze, il avoit changé despotalement la régence de Leyde. Il trans-

(*) *Watson*, Hist. de Philippe II.

porta , de sa propre autorité , la chambre des comptes de la Haye à Delft ; il y exerça en son nom le pouvoir souverain , & s'énonça , dans ses ordonnances , comme les anciens Comtes de Hollande. Il enjoignit aux possesseurs des fiefs de venir lui prêter serment en la qualité de stat-
houder-général que personne ne lui avoit confiée.

En mil cinq cent quatre-vingt-deux , les Etats de Hollande , vaincus par ses sollicitations , lui avoient conféré le titre de Comte & seigneur de Hollande , Zéeland & Utrecht , & Guillaume l'accepta par une lettre écrite de Bruges. Les Etats de Zéeland indignés que ceux de Hollande se fussent arrogé le droit de leur donner un maître , refusèrent constamment de souscrire à l'élévation de Guillaume. La province d'Utrecht imita la Zéeland. Mais le prince ne se rebuta point ; quand il fut assassiné par Balthasar Gérard , en mil cinq cent quatre-vingt-quatre , le seul consentement d'Amsterdam lui manquoit , pour être proclamé Comte de Hollande , & cette dignité devoit être héréditaire dans sa maison .

Non , il ne fut point le martyr de la liberté Belgique , celui qui voulut régner sur les Belges.... Et cependant Guillaume avoit un jugement fain & une grande ame. Il est donc des hauteurs que la raison la plus ferme ne peut atteindre sans danger ! Bataves , posez des bornes au pouvoir , si vous ne voulez qu'il dégénere en tyrannie par la pente des choses & des hommes ! Et si quelque citoyen extraordinaire vous rend d'importans services , si même il vous sauve de l'esclavage , respectez son caractère ; admi-

rez , mais sur-tout craignez ses talens. Malheur , malheur aux peuples reconnoissans ! ils cédent tous leurs droits à qui leur en a fait recouvrer un seul ! Ils se forgent des fers ! Ils corrompent , par une excessive confiance , jusqu'au grand homme qu'ils eussent honoré par leur ingratitudo !

Les coupables ménagemens des chefs de la république pour l'ambition de Guillaume I enhardirent celle de Maurice. Jamais le fils n'oublia que le père s'étoit vu près d'obtenir la souveraineté , & que lui-même , en mil six cent neuf , dans le temps où se négocioit la trêve avec l'Espagne , fut au moment de consommer le projet que Guillaume avoit conçu (*) .

On a beaucoup exalté Maurice : il avoit des talens distingués ; il paroît grand à côté de ses successeurs ; mais qu'il est petit , quand on compare ses actions aux devoirs de l'homme qui ose se charger de faire le bonheur de trois millions d'hommes ! Qu'il est vil près de l'illustre patriote son bienfaiteur , qu'il traîna sur un échafaud !

Maurice rendit à sa patrie des services militaires ; il perfectionna l'art d'attaquer & de défendre les places ; il établit une discipline sévère , qui fit de ses milices les troupes les plus redoutables de l'Europe ; il joignit à une valeur brillante une activité infatigable.

Mais plus d'une fois sa désobéissance au sou-

(*) Jeannin III. 205. --- Uitenbogaart *Leven en verantwoording van Oldenbarneveld* , c. à d. La vie & l'apologie d'Oldenbarneveld par Uitenbogaart.

vérain rendit ses talens inutiles , ou funestes à son pays.

En mil six cent , il ne hasarde la bataille de Nieuwport que par dépit , & pour traverser les Etats , dont il commençoit à mépriser les ordres (*).

En mil six cent neuf , jaloux de conserver le commandement des troupes , il s'oppose , contre les vrais intérêts de la patrie , à la trêve avec l'Espagne ; puis il se laisse gagner , dans l'espoir qu'il gouverneroit arbitrairement la république sous la protection de la France ; & ce complot auroit réussi , sans le courage & l'habileté de Barneveld (**).

Depuis mil six cent douze , jusqu'en mil six cent dix-neuf , il fomente , dans des vues scélérates , le schisme entre les Arminiens & les Gomaristes ; il provoque par de lâches intrigues la convocation d'un synode national , qui ne pouvoit qu'être excessivement dangereux , sans l'accord unanime des provinces (***) .

En mil six cent dix-sept , il introduit des troupes dans la Brille , contre le vœu des magistrats ; coup d'autorité jusqu'alors sans exemple , à l'égard d'une ville votante & souveraine (****).

En mil six cent dix-huit , il n'oublie rien pour réduire par la force les régentes des villes

(*) Aitzema I. 443. --- Auberi. art. Maurice.

(**) Jeannin. I. 71. II. 479. 481. III. 144.

(***) Cartleton. I. 29. II. 129. 138. 158. 169. 176.
Grot. apol. C. IX.

(****) Leclerc. IX. 330.

qui soutenoient la tolérance & les droits souverains des membres de la confédération (*).

Il décide les Etats généraux à violer l'union d'Utrecht, en se faisant accompagner de leurs députés dans les villes où il veut déposer des régens. Au milieu de ces secousses violentes, il prend un barbare plaisir aux allarmes que ses troupes inspirent aux magistrats (**).

Ainsi, dans l'espace de quarante années, on voit Maurice miner sourdement la liberté publique, puis se jouer ouvertement des obstacles, & arriver enfin au despotisme par l'assassinat judiciaire de Barneveld; toujours détournant le sens des loix, pour en éluder la force; toujours voilant sous des formes républicaines toutes les atrocités de la tyrannie.

Barneveld, au contraire, animé par un patriotisme ardent, dirige pendant trente années toutes les délibérations des Etats.

En mil cinq cent quatre-vingt-cinq, il fait donner une grande autorité à Maurice, pour déconcerter les projets de Leicester, qui voulloit faire des Provinces-Unies une province de l'Angleterre (***).

En mil six cent huit, la négociation de la trêve avec les Espagnols, odieuse par elle-même, devenoit plus odieuse par la haine que les nobles

(*) Brandt, historien Hollandois, l'un des notables du parti Arminien, auteur d'une bonne histoire de la réformation des sept provinces, dont on a publié un abrégé en françois. II. 859.

(**) Cartelon. II. 231. 246.

(***) Bor. XX. 85.

& la populace lui portoient: il résigne son poste, & ne le reprend qu'à la prière des Etats (**).

En mil six cent seize, il tire des mains de Jacques I. les places de sûreté qu'Elisabeth avoit exigées pour otages; & ce traité, qu'il prépara de longue-main, dont il eut tout l'honneur, fut regardé, à juste titre, comme l'époque de l'entièrre liberté des Provinces-Unies (***)�.

En mil six cent dix-sept, il défend, contre les Etats Généraux, le droit des divers membres confédérés, en matière de Religion (****). Il a la noble audace de proposer une levée de milices nationales, pour maintenir contre les troupes soudoyées de la république, mais corrompues par Maurice, la tranquillité de l'Etat, base de toute prospérité, & la liberté de conscience, qu'il regarda toujours comme la sauvegarde de chaque citoyen (****).

Et c'est Barneveld, qui succombe dans sa pénible carrière! il pérît de la main d'un bourreau, tandis que Maurice meurt dans son lit, entouré de flatteurs !

Mais la postérité, qui abhorre dans Maurice un scélérat hypocrite, toujours prêt à tourner ses talens contre son pays, admire dans Barneveld & la supériorité du génie, & l'amour brûlant de la patrie. Elle n'accouple les deux

(*) Jeannin. III. 43 & 48. — Grot. hist. XVII. 548.

(**) Rapin. hist. L. 18. — Hume's Hist. ch. 47.

(***) Lev. v. Barneveld, in 4°. 68.

(****) Grot. apol. C. X. — Holl. résol. Août.

noms, que pour déshonorer l'ambition du Stat-
houder par le désintérêt du républicain.

Eh ! quel immense intervalle entre Maurice,
dédaignant les ordres de l'Etat, qui paie ses
services, & Barneveld, résignant son autorité,
lorsque la haine qu'on porte à ses vertus, peut
l'empêcher de faire tout le bien qu'il médite :
le prince, prêt à reconnaître la suzeraineté de
la France, pourvu qu'il règne sur ses conci-
toyens ; & le républicain mettant à prix les foi-
bleesses de Jacques I, pour affranchir sa patrie
du joug de l'Angleterre : celui-là, jettant la
discorde dans la république, pour se rendre né-
cessaire ; celui-ci, perpétuellement occupé de
réunir les esprits : le premier, ennemi impla-
cable de la tolérance ; le second, zélateur entou-
fiaste de ce dogme divin ; l'un, ami déclaré
de la guerre dans l'espoir de devenir despote,
& briguant le despotisme pour l'intérêt de ses
mœurs dissolues ; l'autre pur jusqu'à l'austérité,
apôtre de la paix & de la liberté, aux risques
de sa vie, & même de sa gloire !

Lorsqu'un grand homme, après avoir tenu
long-temps les rênes du gouvernement, devient
la victime d'une faction criminelle, les principes
qu'il a scellés de son sang tombent avec lui ; des
milliers de citoyens, qui s'étoient rangés autour
de cet astre tutélaire & brillaient de ses feux,
s'éteignent. La mort de Barneveld fut suivie
des plus grands désastres. Ses amis échappèrent
par la fuite ; ses admirateurs n'osèrent se mon-
trer ; la léthargie de la servitude succéda aux
orages de la liberté.

En mil six cent trente, les succès remportés par les généraux des Provinces-Unies, augmentèrent le crédit de leur capitaine général. Alors les Etats, oubliant la maxime de Barneveld, de veiller d'un œil jaloux sur un guerrier victorieux, allèrent au devant de tout ce qui pouvoit flatter Frédéric-Henri. Ils conférèrent la charge de Général de la cavalerie à Guillaume, son fils aîné, qui n'avoit que trois ans. Cette résolution, qui tendoit à rendre le stathoudérat héréditaire, la noblesse la proposa, & la soutint avec la plus grande chaleur (*).

En mil six cent trente-sept, enhardi par l'exemple de Maurice, Frédéric-Henri fait rétablir en Frise, à main-armée, les régens déposés par le peuple (**).

En mil six cent quarante, il obtient pour son fils une princesse d'Angleterre, & sans doute il fut prouver à Charles I, que le stathouder étoit le souverain de la république, quoiqu'il n'en portât pas le titre (***).

Prouva-t-il de même aux Provinces-Unies que leur liberté politique n'étoit point compromise dans une telle alliance ?

(*) *Capellen Gedenkchriften*, c. à. d. Mémoires de Van de Capellen, l'un des ancêtres du célèbre Baron Van de Capellen Tot de Poll, publiés par celui-ci. Ils contiennent beaucoup de particularités curieuses, relatives à cette époque. I. 5. 8. 559. — *Aitzem*. I. 992.

(**) *Id.* I. p. 777. 847. 848. t. 141-143-159. 182-198. 279-282. 382-387. 426-437. 468-477.

(***) *Aitzema*. II. 709-741.

Des alliés naturels sont ceux dont les intérêts sont les mêmes, ou qui dans l'heureuse impuissance de se nuire, peuvent cependant se rendre d'importans services. Dans toutes les périodes connues de l'histoire, les alliances les plus solides ont toujours été entre deux peuples que de grandes distances séparent; & c'est peut-être un des moyens par lesquels la nature a voulu que les diverses sociétés se rapprochassent pour ne faire un jour qu'une même famille. Mais jusqu'à ce que la Philanthropie amène cette époque fortunée, l'Angleterre est par sa position, par le genre de son commerce, par une haine absurde contre toute nation libre, l'irréconciliable ennemie des Provinces-Unies.

Cette inimitié date de bien loin. Dès mil trois cent quatre-vingt-dix-huit, lors de l'invasion de la Frise par le duc Albert, les Anglois & les Hollandois qui servoient dans son armée, ne purent s'accorder. Leur ancienne animosité, disent les historiens, éclata dans une dispute sanglante où les Hollandois furent vainqueurs (*). Lors même que l'Angleterre parut soutenir les Belges (**), elle avoit exigé pour sûreté leurs principales villes maritimes. Sous Jacques I, elle n'avoit cessé de défoler leur commerce sur les côtes Belgiques, dans les mers du nord, dans

(*) Voyez *Froissart*. Voyez encore *Charterboek van Friesland*, c. à. d. Recueil des Chartres de Frise, 259-270. *Mieris*, (aussi savant diplomate qu'habile peintre) tom. 3, p. 649, suiv. — *Heda*, (qui a écrit avec *Beka* l'histoire de l'Evêché d'Utrecht) pag. 265.

(**) Sous Elizabeth.

les Indes (*). Enfin après avoir donné dans tous les temps, à la république, des preuves de jalousie & d'animosité, les Anglois ne venoient-ils pas récemment (**) de détruire en pleine paix ses pêcheurs (***)?

Supposons toutefois qu'un intérêt momentané eût alors dû réunir deux peuples divisés par tant d'autres intérêts, quels services la confédération Batave pouvoit-elle attendre des Anglois? Si les puissances voisines avoient conçu l'absurde projet de se partager, de payer de leurs trésors & du sang de leurs sujets des provinces qu'une telle invasion auroit nécessairement frappées de stérilité, la république pouvoit être envahie & morcelée avant que le Roi d'Angleterre eût le temps de demander un subside à sa nation.

Lors donc que Frédéric-Henri fit épouser à son fils la fille de Charles I, il avoit des intérêts opposés à ceux de son pays; il vouloit s'attacher par l'éclat de cette alliance une multitude de partisans; il n'ignoroit pas que son fils rougirroit de n'être que le ministre d'une république, & de porter un titre inférieur à celui de son épouse; il savoit que les princes de sa maison tenteroient tout pour sortir d'une dépendance qui blesseroit leur orgueil; il espéroit enfin que de puissans monarques seconderoient leurs en-

(*) Aitzema, 431. 464. 649. 651. 655. 768, ---
Holl. res. Juin, Juillet 1627.

(**) En 1637.

(***) Cerfier, tom. 6, pag. 118.

reprises. Aussi sa mort en 1647, ne fut point regardée comme un malheur public. Son objet principal avoit toujours été l'accroissement de son autorité, & il se vengea, sans même daigner dissimuler, de tous ceux qui la traverserent (*). S'il n'employa pas fréquemment la violence, c'est que son ambition tenoit à son rang plutôt qu'à son caractère. Mais tous les maux qu'il ne fit point, il fut les préparer.

Guillaume II ne tarda pas à s'avancer dans la route que son pere venoit de lui frayer.

En 1649, il dépose, les armes à la main, la régence de Nimegue (**).

En 1650, à force d'intrigues, il engage les Etats-Généraux à envoyer une députation vers la Hollande pour empêcher le licenciement des troupes. Non content de les entraîner dans cette démarche illégale, (***) il se met à la tête de cette députation, comme l'avoit fait Maurice, avec le perfide projet d'exterminer le parti républicain.

Il fait emprisonner six députés de villes de Hollande (****).

Il forme le barbare projet de s'emparer d'Amsterdam (*****).

(*) Aitzem. II. 731. 736. 747. 748. 750. negoc. fecr. II. 88.

(**) Vondels Hekeldichten, c. à d. Satyres de Vondel, poète Hollandais. Herstelde Leeuw, c. à d., le Lion rétabli, ouvrage historique d'Aitzema.

(***) Aitzem, ibid. -- Capell. gedenkschr. II. 52-529.

(****) Aitzem. Lion rétabli, 69.

(*****) Cerifier, tom. 6, pag. 322.

Divers membres de la confédération , jaloux de la prospérité de la province de Hollande , le remercient de cet attentat (*), & par leur aveugle imprudence à confier un pouvoir exorbitant à un jeune ambitieux , ils semblent conduire son bras , lorsqu'il porte un coup mortel à la liberté publique.

Guillaume II alloit entraîner les Etats dans une guerre périlleuse contre l'Espagne (**), lorsqu'il meurt le 6 Novembre 1650 , regretté de la noblesse , pleuré de la populace , & abhorré de tous les amis de la liberté (***).

Les villes , & sur-tout celles dont les régences avoient été immolées à son ressentiment , se hâterent de rétablir les magistrats dans les charges , & de partager la joie du parti patriotique (****).

La mort de Guillaume II changea entièrement les esprits . Comme si lui seul eût été l'ame de toutes les divisions précédentes , elles disparaissent avec le prince . A peine a-t-il rendu le dernier soupir , que les Etats-Généraux s'assemblent . C'étoit la première fois qu'un prince d'Orange ne laissoit pas d'héritier en âge d'exercer ses grandes dignités ; & déjà l'on étoit fatigué du despotisme de cette maison . Les Etats de Hollande ne cachèrent point leur dessein de laisser éteindre le Stathoudérat ; ils envoyèrent une députation solennelle aux autres provinces ,

(*) Schelius *libertas publica* , Amst. 1666. in-8vo.

(**) Wicquesfort , I. 198. 220.

(***) Cer. tom. 6 , pag. 244, 345.

(****) Wicquesfort I. 220-321.

les conjurant de faire passer à la Haye un nombre considérable de membres, pour délibérer SUR L'UNION, LA RELIGION ET LA MILICE (**).

Cette grande assemblée s'ouvrit en 1651, aux acclamations des bons citoyens; elle se termina au contentement de toutes les provinces. On y affirma sur une base solide l'union des confédérés; la charge de capitaine-général fut abolie, & il parut d'excellens réglemens sur la milice, sur la religion, & sur la corruption (**).

Le succès avec lequel on termina les affaires qui pouvoient causer des troubles, déconcerta les projets des puissances mal intentionnées contre les Provinces-Unies.

Le triomphe du parti patriotique fit évanoir la crainte d'être engagé dans une nouvelle guerre contre l'Espagne. A la vérité l'on ne put en éviter une avec l'Angleterre, en 1651. Ce furent les amis de la maison d'Orange qui la provoquèrent; car les vrais républicains attachaient à la paix le bonheur de la patrie, & le grand pensionnaire De Witt le témoigna ouvertement en 1653, lorsque Charles II voulant monter sur la flotte des Etats, il fut sentir à ses collègues que la république en se bornant à ne défendre que sa propre cause, pourroit d'autant plus aisément se réconcilier avec les Anglois (***) .

La multitude & l'importance des combats de cette guerre surpasserent tout ce qu'on auroit

(*) Wicquefort. I. 204-205.

(**) Capell. Gedens. II. 354-356.

(***) Clarendon, hist. liv. XIII. 462. — Secr. résol.
Holl. Jeudi 13 Mars. — Résol. Holl. 29 Juillet, 4 Août.

pu attendre du chef le plus actif & le plus habile. La nation n'avoit pas encore soutenu, avec plus de succès, une lutte plus difficile, & si son commerce souffrit davantage que celui de ses ennemis, c'est que les Anglois n'exportoient alors que du beurre & du fer (*). Sans doute les conditions de la paix ne furent pas aussi utiles aux Etats que la guerre leur avoit été glorieuse. Mais il suffissoit que ces conditions fusstent équitables.

Cette paix fait revivre toutes les branches du commerce de la république. On s'aperçoit à peine des dommages que Cromwell avoit causés par l'acte de navigation.

En 1655, le commerce de la méditerranée, qu'infestoient les Barbaresques, est protégé (**).

En 1656, Ruyter porte la terreur sur les côtes d'Afrique (***) Il délivre Dantzick assiégié par le roi de Suède (****), & les Portugais sont chassés de Ceylan.

En 1658, l'amiral Opdam est envoyé au secours du roi de Danemark ; il force le passage du Sund, bat les Suédois, & délivre Copenhague (*****).

En 1659, Ruyter le remplace ; il devient l'arbitre du Nord (*****). Et voilà comment

(*) Richesse de la Hollande.

(**) Aitzem III. 1172. Vie de Ruiter.

(***) Vie de Ruyter. Neuville. Liv. XII, chap. I.

(****) Dumont VI, p. II. 103-112.

(*****) Basnage, 520-522.

(******) Vie de Ruyter. 133-136. --- Dumont VI.

le statoudérat est nécessaire à la gloire , à la sûreté de la confédération Belge !

Les historiens étrangers , & même les nationaux , trompés par l'éclat dont brillèrent tout-à-coup les Provinces-Unies lorsqu'elles eurent abdiqué le gouvernement de Philippe II , ont regardé cette époque comme le berceau du commerce & de la liberté des Etats-Unis.

Mais , depuis plusieurs siecles ; les manufactures , la pêche & la navigation enrichissoient les Belges . Ils avoient étendu leur commerce d'économie en Allemagne , dans le Nord , au midi de l'Europe . Pour le maintenir , pour l'accroître , ils avoient soutenu plus d'une guerre maritime , & conclu plusieurs traités . Enfin , leur puissance navale étoit supérieure à celle des autres nations .

C'est parce qu'ils n'avoient jamais porté de chaînes , & que la nécessité de la navigation , de l'industrie & du commerce créa chez eux l'esprit de liberté ; c'est parce que l'accroissement successif de ces moyens de prospérité y conserva cet esprit , que l'oppression les fit courir aux armes .

Quelle a donc été la véritable influence de la révolution sur les Provinces-Unies ? Resserrés sur le continent par le duc d'Albe , le prince de Parme & Spinola , les plus grands généraux de leur siècle , les Belges furent plus que jamais forcés de se répandre sur l'Océan . Bientôt ils y acquirent la prépondérance , parce que leur position les mettoit à couvert des efforts maritimes de l'Espagne : cette prépondérance , en leur of-

frant de nouvelles ressources , leur donna la faculté de ruiner celles de l'ennemi.

Si Philippe II n'eût régné qu'en Europe , les Belges n'auroient pu que le chassier de leur pays , & offrir un asyle aux réfugiés de Bruges & d'Anvers , qui vinrent déposer chez eux leurs richesses . Mais il possédoit de vastes domaines dans les autres parties du monde ; ses ennemis les attaquèrent , & firent , par la force des armes , des acquisitions que la guerre légitima , & que la seule industrie ne leur eût jamais procurées .

Toutefois il est incontestable qu'à cette époque les Hollandais avoient donné un grand développement à leur navigation , à leur commerce & à leur industrie .

La ville de Staveren , située dans la Frise occidentale , fleurissoit déjà par le commerce dans le 12me siecle . Ses vaisseaux fréquentoient tous les ports de la Baltique (*). C'est alors que les Frissons établirent , dans la ville de Ripen , l'entre�ôt du commerce du Nord (**); ils entretenoient beaucoup de négocians à Schleswig (***) ; ils s'occupèrent à la fois d'étendre leur navigation & d'enrichir la géographie de leurs découvertes . On sait que sous l'Empereur Henri III , ils reconnurent les îles Orcades , l'Islande , le Groenland , la Laponie , & qu'après s'être ap-

(*) *M. Chron. Belg. Ada. 1187. --- Conring de urbib. german. paragr. 91.*

(**) *Ad. Brem. in hist. eccl. C. 108.*

(***) *Jus Slesvic. de 1145. §. 29. ap. Ancher. p. 8.
--- Et omnes hospites de ducatu Saxoniae , de Fyfia ,
de Hyslandia , de Burgundcholm & aliundē.*

prochés très-près du Pôle, ils arrivèrent au Kamtschatka (*). D'un autre côté, ils naviguèrent de bonne heure dans la Méditerranée: une flotte frisonne (**) étoit arrivée dans la Palestine en 1097.

En 1280 (***) , Groningue , Kampen , Sta-
veren , &c. étoient comptées dans la confédéra-
tion anfétatique que formoient certaines villes
d'Allemagne , de Prusse , de Livonie & de Po-
méranie .

En 1436 , telle étoit la puissance de la Hol-
lande , qu'elle put se mesurer avec les villes an-
fétatiques (****).

En 1477 , Philippe de Bourgogne écrit au
pape que „ la Hollande & la Zéelande sont des
„ pays riches , habités par des peuples braves
„ & guerriers , qui n'ont jamais pu être vaincus
„ par leurs voisins , & qui font actuellement le
„ commerce sur toutes les mers (*****). „

En 1534 , les Hollandais s'emparent du pa-
ssage du Sund pour châtier les Lubekois , dont
ils avoient à se plaindre (*****).

(*) *Ad. Brem. hist. eccl. C. 247.*

(**) *Chron. hierosol. L. III. C. 14. --- Guil. Tyr.*

L. III. C. 23.

(***) *Fischers geschichte des Teutschen Handels , c.
à d. Histoire du commerce des Allemands de Fi-
scher , T. 2. Chap. I. VII. XV & XXI.*

(****) *Mallet , hist. Dan.*

(*****) *Reig. II. 443.*

(*****) *Richeſſe de la Hollande , Tom. I. pag.*

En 1561, la ville d'Amsterdam est si opulente, qu'elle seule fournit les frais d'une ambassade envoyée à Frédéric II, roi de Danemarck, pour l'engager à diminuer les péages du Sund, qu'il avoit augmentés (*).

Eh ! comment le commerce n'eût-il pas enrichi des provinces situées près de la mer, à l'embouchure de plusieurs grandes rivières, au centre de l'Europe ? Comment ne pas saisir avidement de si grands avantages, quand on est perpétuellement contrarié par l'infertilité du sol, & forcé par la nature à l'amour du travail ?

Certes, c'est un beau spectacle que le tableau des mœurs belgiques avant la révolution ! On voit les Bataves laborieux, patiens, sobres, économes, modestes. Ils observent tous leurs engagemens avec une scrupuleuse fidélité. Ils excellent dans les sciences & dans les arts. Aucune nation ne produit des marins plus habiles & plus intrépides. Leurs richesses ne s'annoncent point par des dépenses fastueuses, mais par des secours prodigues à l'Etat ou à l'humanité. On les voit toujours jaloux de leur liberté, de leurs priviléges, & mortels ennemis des mesures qui gênent le commerce.

Aussi les Comtes de Hollande, loin d'y mettre des entraves, ne négligèrent rien pour l'encourager ; & quant à la liberté politique, s'ils ne la respectèrent pas autant qu'elle doit l'être, c'étoit plutôt l'esprit d'un siècle de violences,

(*) *Richeſſe de la Hollande*, T. I.

qu'un système d'oppression. Il ne fut pas au pouvoir de ces princes de porter à la constitution des atteintes très-dangereuses, parce que les Etats ne leur accordèrent jamais la même autorité qu'ils abandonnèrent depuis aux statouders de la maison d'Orange. Ceux-ci, devenus les chefs d'une république, s'en montrèrent aussitôt les plus redoutables ennemis.

Qu'on se garde donc d'attribuer à cette maison les prodiges qui valurent aux Bataves l'estime de l'univers. C'est en 1660, c'est sous une administration purement républicaine, que les Provinces-Unies parvinrent à leur plus haut point de grandeur & de prospérité. Elles surpassoient alors toutes les nations par l'importance, par l'étendue de leur commerce, & leur puissance n'inspiroit point d'alarmes. Le rôle de médiatrice, de protectrice, que la république venoit de remplir, élevoit en sa faveur des cris d'admiration qui sembloient étouffer ceux de l'envie. Elle avoit récemment terminé des querelles intestines, & son état présent annonçoit un plus bel avenir, puisque l'Angleterre, son éternelle rivale, s'épuisoit dans les désordres de l'anarchie.

En 1663, les Etats-Généraux forment un établissement au cap de Bonne-Espérance, & ils conquierent l'île de Macassar (*). Les Anglois indignés de se voir supplantés dans tous les marchés de l'univers, également blessés dans

(*) Dubois, 160-180. — Voyage de Schouten.

leurs intérêts & leur orgueil, se décident à enlever de force ce qu'ils ne peuvent obtenir par une adroite concurrence, par une active industrie. Les Bataves repoussent cette inique agression.

En 1666, ils attaquent les Anglois dans les Dunes; ils les combattent pendant trois jours; ils les cherchent le quatrième; ils les trouvent renforcés par une nouvelle escadre. Jamais la valeur républicaine ne fut mise à une plus rude épreuve. „ Voici l'instant qui va décider notre fort, dit Ruyter à ses équipages; les chefs de l'état, les pères de la patrie, nos parens, nos femmes, nos enfans, le salut de tout ce que nous avons de plus cher, nous appellent au combat. Vous laisserez-vous arracher la victoire, après l'avoir tenue trois jours fixée sous vos pavillons? Nos ennemis sont les mêmes que nous avons vus hier fuir lâchement devant nous. Il s'agit du salut de la patrie & du nôtre. Point de milieu: vaincre ou mourir; ou plutôt vaincre, pour éviter de tomber entre les mains des Anglois, & d'être jettés sans miséricorde dans les cachots affreux où ces barbares font périr nos compatriotes de misère & d'infection! Valeur, union, accord, & la victoire est à nous (*). Ce discours ne ressemblait point aux instructions d'un stathouder. Les Anglois sont vaincus & forcés peu après par la mémorable expédition dans la Tamise, sous le fort de Chatham, de signer la

(*) *Brants, vie de Ruyter.*

paix en 1667 , à Breda. Ils cèdent la colonie de Surinam , dont les Hollandois venoient de faire la conquête (*).

Tels furent les succès de l'administration républicaine , qu'elle excita l'envie des étrangers , aiguise la haine des partisans de la maison d'Orange , & alluma la colère des rois.

Louis XIV & Charles II se liguent pour la destruction des Provinces-Unies ; ils ne peuvent souffrir qu'une petite république tienne la balance de l'Europe ; ils veulent y semer la division , ou même y détruire , sous le poids d'un oppresseur domestique , cette énergie qui peut rendre si forts une poignée d'hommes.

Tandis qu'en 1672 , avant la déclaration de la guerre , les Anglois attaquent la flotte de Smirne , & sont repoussés , puis défait par Ruyter à Solsbay (**), les François envahissent trois des Provinces-Unies. L'édit perpétuel est aboli (***) ; le prince qui l'a juré est dispensé de son serment ; le stathoudérat renaît de ses cendres , & le plus humain de tous les peuples est réduit , par l'excès du désespoir , à d'infâmes atrocités (****).

De Witt qui , depuis dix-sept ans , gouvernoit la république avec sagesse , avec gloire , est mis en pièces , ainsi que son illustre frere , par une populace aveugle que les partisans du prince d'Orange avoient ameutée & soudoyée (*****) .

(*) Basnage I. 907 , &c.

(**) Basnage II. 206.

(***) Basnage II. 288.

(****) Vie de Jean de Witt II. 537.

(*****) Wagenaar XIV. 180. — Basnage II. 180. —

O vous ! nobles victimes d'une cabale dénaturée & d'une armée étrangère, ne croyez pas que De Witt eût manqué de courage pour défendre sa patrie ; lui qui, à la bataille de Lestoff, décida Opdam à combattre (*) ; lui qui n'ayant pu, malgré ses sollicitations, accompagner comme commissaire des Etats, en 1666, l'illustre Ruyter, eut cependant une si grande part à la victoire des Dunes (**); lui qui conçut, en 1667, l'expédition de Chatham ; lui qui se-roit monté sur la flotte comme représentant des Etats, si ses amis, en lui démontrant la nécessité de sa présence à la Haye (***) , ne l'eussent engagé à résigner ce poste à son frère ; lui qui ne craignit point de se mettre à la tête de la députation solemnelle, chargée d'annoncer à Guillaume III l'édit perpétuel destructif du stathoudérat (****) , lui qui, au risque de sa tête, engagea les Etats-Généraux à signer la triple alliance avant d'en donner avis à leurs constituans (*****) Ah ! Croyez que l'homme qui gouverna si bien pendant la guerre & pendant la

Tozens Statkunde, c. à. d. Etat politique des peuples de l'Europe, écrit en allemand par Tozen, & traduit en Hollandais, Tom. III. 164.

(*) Basnage IV. 731.

(**) On prétend qu'il faut attribuer la plus grande partie de ce triomphe à l'usage des boulets à chaîne, dont on attribue l'invention à De Witt & qu'on croit avoir été employés, pour la première fois, dans ce combat.

(***) *De Guiche*. --- Vie de Ruyter. 406-407.

(****) Basnage I. 826.

(*****) Basnage II. 9-10 & Cerfier, tom. 7, pag. 137.

paix , eût repoussé les ennemis , s'il n'avoit pas trouvé dans ceux de ses concitoyens acharnés contre son administration , les vrais ennemis de la république.

Dès le commencement de 1672 , il avoit insisté pour qu'on fît de nouvelles levées.

Il ouvrit l'avis , à jamais grand & salutaire , d'attaquer Nuys avant que Louis XIV pût se mettre en campagne. On y eût brûlé tous les magasins des François ; la guerre leur devenoit impossible , au moins pour cette année ; les Provinces-Unies , à qui cette sublime audace laissoit le temps de réveiller l'Europe , n'avoient plus rien à craindre (*). Mais le signal de la guerre n'étoit pas donné : les Etats-Généraux n'oférrent former aucune entreprise , & le conseil de De Witt fut perdu pour sa patrie. C'est à votre reconnissance , illustres Bataves , à lui en décerner le tardif hommage !

Loin de vous la pensée que Guillaume III ait ressuscité la liberté mourante ! La liberté n'étoit point éteinte au fond des cœurs. Ecoutez ce que disoit à ses collègues , au milieu de la publique détresse , le généreux Valkenier , bourguemaître d'Amsterdam.

„ Serions-nous assez lâches pour renoncer à „ cette liberté que nos ancêtres ont défendue „ & recouvrée au prix de tant de sang , par une „ guerre de quatre-vingt années ? Plus notre „ ville surpasse toutes celles de la Hollande par „ sa situation , par la bonté de ses fortifications ,

(*) *Vie de Jean De Witt.*

„ par son artillerie, par le grand nombre de mu-
 „ nitions, de vivres & d'habitans; plus nous
 „ avons d'efforts à tenter & de périls à vaincre.
 „ C'est à nous de terminer les malheurs qui
 „ affligen les provinces, & de les sauver du
 „ joug d'un despote ambitieux. Pourquoi ne
 „ rendrions-nous pas ce service à notre patrie?
 „ Dantzick a sauvé la Pologne; & Copenhague,
 „ le Danemarck & la Norvège, en arrêtant les
 „ ennemis auxquels il ne restoit à faire que la
 „ conquête de ces deux places pour se voir maî-
 „ tres absous de ces grands Etats. Amsterdam
 „ est-elle moins considérable que ces deux villes?
 „ Hambourg seule, au milieu de tant de puiss-
 „ ances qui portent envie à sa liberté, n'e-
 „ conserver-t-elle pas depuis très-longtemps?
 „ n'est-elle point résolue à n'y renoncer jamais?
 „ L'ancienne Rome fondée par un petit nombre
 „ de fugitifs & de bannis, entourée de voisins
 „ puissans & jaloux, loin de subir le joug d'aucun
 „ prince étranger, est devenue la maîtresse du
 „ monde. Imitons ces généreux défenseurs de
 „ la liberté: qu'on ne puisse pas nous reprocher
 „ qu'une Cité si puissante ait été asservie avant
 „ la réduction entière des autres villes de la
 „ Hollande. Si nous devons périr, périsons du
 „ moins les derniers (*), Ainsi les citoyens
 d'Amsterdam cherchoient encore au dernier
 siècle leurs modèles dans l'histoire romaine!

Ce qui sauva la Hollande, ce ne fut pas le

(*) *Amst. Geschied.* XIX. --- *Samson, hist. de Guill.*
tom. 2, pag. 246.

rétablissement de Guillaume & du statthoudérat ; mais la jalouſie sourde de l'Europe contre Louis XIV ; mais le noble exemple du Grand Elec̄teur qui regardoit la caufé des nations comme la fienne ; mais l'allarme générale des princes protestans , à la vue des dangers qui menaçoint leur religion . L'élévation de Guillaume III n'engagea point Charles II à se séparer de la France , en faveur de fon beau-frère ; c'est le parlement britannique qui l'y força , par le refus prémedité des subsides (*). Les talens militaires de Guillaume ne rétablirent point l'Etat ; ce guerrier mal-habille fut repouſſé de toutes les places qu'il voulut attaquer , & pas une entreprize militaire ne lui réussit.

Parcourez les trente années de l'administration de Guillaume , vous verrez qu'un tel homme n'étoit pas destiné à sauver une république.

En 1674 , les provinces de Gueldre , d'Utrecht & d'Over-Yssel sont soumises , par fon instigation , à des réglemens tyranniques . Dans la même année , il provoque la Gueldre à lui offrir la souveraineté (**).

En 1678 , la paix venoit d'être signée à Nîmègue ; il attaque le Duc de Luxembourg à Saint-Denis , pour éterniser la guerre autant qu'il est en fon pouvoir (***).

En 1683 , il envoie une flotte à Gothenbourg , dans les jours périlleux de l'arrière-

(*) Basnage II. 460 , &c. --- Temple. Mémoires.

(**) Wagen. XIV. 345. --- Basnage 565.

(***) Basnage II. 941.

aison, afin que la dispute du pavillon avec les François & les Danois amène un combat (*).

Cette même année, il viole la foi publique en faisant mettre le scellé à la Haye, sur les papiers de la ville d'Amsterdam, sous prétexte d'y trouver des preuves de déloyauté (**).

En 1684, il augmente son autorité dans les villes & change arbitrairement les régences (***) .

En 1689, il abuse dès son avènement au trône d'Angleterre, pour commettre des actes de despotisme dans la Zéelande. Il appesantit sur la république le joug qu'il ne peut faire porter à l'Angleterre. Dans toutes les contestations entre les Etats-Unis & la Grande-Bretagne, il favorise les Anglois qui le dédaignent, aux dépens de ceux qui l'ont fait Roi (****).

Enfin il emploie ses dernières années à fusciter contre la France une guerre qui dura douze ans après sa mort, & qui fit au commerce hollandais une plaie incurable, en chargeant la nation d'une dette immense, dont les intérêts sollicitent encore des impôts onéreux.

On loue Guillaume III d'avoir vaincu les obstacles qui s'opposoient à son élévation dans la république, & d'y avoir acquis une autorité plus absolue qu'aucun de ses prédécesseurs. Mais cette prétendue gloire est un véritable opprobre. Indifférent sur le choix des moyens, veut-il devenir Stathouder? Il paie des meutriers pour se

(*) *D'Avaux*, Juin. Août. 19 Novembre.

(**) *D'Avaux*, 11 Février.

(***) *D'Avaux* IV. 116. 121.

(****) *Cerijier*, Tom. 8, pag. 331.

défaire de l'immortel De Witt qui présida noblement à son éducation (*). Espère-t-il usurper le trône de la grande Bretagne? Il trahit son beau-père & précipite la république dans une entreprise dont le succès ou l'irréussite devoient lui être également funestes. Arrivé au faîte du pouvoir, s'occupe-t-il du bonheur des peuples? Non: flatteur servile des Anglois qui lui dictent des loix, tyran des Hollandois qui l'ont si bien servi, il entraîne l'une & l'autre nation dans des guerres interminables; il les ruine toutes les deux & s'entoure de favoris qu'il ne cesse d'enrichir.

On vante sa bravoure. Eh! quel soldat de son armée n'eût pas rougi de passer pour lâche? Mais aucun d'eux se fût-il honoré d'avoir, comme Guillaume, ce courage de la honte qui lui faisoit compter pour rien ses continues défaites? Aucun d'eux eût-il envié la gloire d'un Général, qui, pendant vingt ans qu'il commanda des armées, ne prit qu'une ville & ne gagna qu'une bataille (**)?

Il gouverna, dit-on, avec une singulière activité. Mais cette activité fit le malheur de plusieurs millions d'hommes, & c'est encore aujourd'hui une calamité pour l'Europe, que Guillaume III n'ait pas été compté parmi les Princes fainéans.

(*) D'Estrades IV. 203. -- Mémoires de Henri Charles de la Tremouille, prince de Tarente. 275.

(**) Wagen. XVI. III. Il ne gagna que la bataille de la Boyne, & ne prit d'autre ville que Namur.

Telle est la contagion du souverain pouvoir, que ce Prince si funeste à l'humanité laissa des regrets. La populace & la noblesse prodiguerent à son administration les éloges les plus contradictoires: il eut été dangereux pour les bons citoyens de dire le mal qu'ils en pensoient. Tous les membres du gouvernement eurent ordre de prendre le deuil (*).

Mais les Etats de Hollande, heureusement affranchis d'une autorité qu'ils avoient ménagée seulement par politique, ne tardèrent point à publier une déclaration pour recommander l'union & la confiance aux différens membres de la confédération. Ils promettoient de sacrifier leurs biens & leurs vies pour le maintien de l'Etat, de la Religion & de la liberté. Les quatre provinces qui se trouvoient sans Stadhouder (**), comprirrent leur intention (***). Elles laisserent cette dignité vacante, & pour la seconde fois, le Gouvernement tomba entre les mains des Etats.

Cependant le système de la neutralité, si favorable aux intérêts de la république, ne put prévaloir. Les trames ourdies par Guillaume étoient trop embrouillées pour se rompre à sa mort. Il avoit donné une direction si fausse aux affaires publiques, que les meilleurs esprits perdirent de vue le véritable intérêt de la nation.

(*) Wagen. XVI.

(**) Jean Guillaume Friso de Nassau étoit Stathouder de Frise, Groningue & Drenthe.

(***) Lamberty, II. 69 82.

Entraînés par le long descendant de sa politique tracassière, les Etats-Généraux sont sourds aux propositions de Louis XIV, & prennent les armes contre lui. C'étoit une grande faute; mais ils la soutinrent avec vigueur. Ils n'avoient alors ni Stathouder, ni Capitaine & Amiral-Général, & ce fut incontestablement la plus glorieuse de leurs guerres.

En 1709, la haine que Guillaume leur avoit inspirée contre Louis XIV étoit si peu éteinte, qu'ils dédaignèrent d'accepter de ce Monarque la souveraineté de dix villes dans les Pays-bas Espagnols, & celle de Lille même (*).

En 1710, la Cour de Vienne leur accorde le titre de HAUTS ET PUSSANS SEIGNEURS, qu'elle leur avoit refusé sous l'administration des Stathouders: la France le leur donne sept ans après (**).

La jalouſie de l'Angleterre les empêche à la paix d'Utrecht, de profiter de leurs succès, comme elle les avoit déjà détournés d'accepter en mil sept cent dix à Geertruidenberg (***) , les avantages que Louis XIV leur avoit offerts. C'est ainsi qu'en échange de tant de trésors, de soldats & de flottes, douze années de victoires ne valurent à la république qu'un traité de commerce avec la France (****) assez avantageux; mais qui devoit ne durer que vingt-cinq ans.

(*) Torcy II, 284.

(**) Wagen. XVIII. 382.

(***) Lamberti V. 275.

(****) Paix d'Utrecht.

Sa pêche fut à demi ruinée, ses manufactures furent abandonnées ; sa marine qui, graces à la paix, s'étoit soutenue de manière à dicter la loi aux Potentats du Nord, ne se trouva qu'à peine en état de protéger ses sujets. Les Provinces-Unies parurent faire un effort en 1715, quand elles joignirent douze vaisseaux à vingt vaisseaux anglois, pour assurer le commerce des deux nations, inquiétée par les Suédois alors en guerre contre les Russes (*): & cette habitude qu'on avoit contractée sous Guillaume, de regarder l'Angleterre comme l'alliée naturelle de la république, en dépit de l'opposition des intérêts respectifs, & malgré toutes les injures qu'elle en avoit continuellement reçues, contribua au dépérissement de la marine, autant que le délabrement des finances, & les impôts excessifs nécessités par les deux dernières guerres.

Les Etats Généraux assurèrent en mil sept cent quinze, par un traité avec l'Empereur, leurs frontières du côté de la Flandre françoise (**).

En 1726, après leur accession au traité d'Hanovre, ils proposent à leurs confédérés le projet aussi noble que salutaire d'affranchir l'Europe des pirateries insolentes & ruineuses de ces barbaresques, ennemis implacables de toutes les nations civilisées, dont une rivalité lâchement cupide leur fait autant d'auxiliaires & de complices; mais l'intérêt particulier l'emporte sur l'honneur & sur l'intérêt général.

(*) *Lamberti*, VIII. 801-802. IX. 328-329.

(**) *Dumont*. VIII. I. 551.

Bientôt après (*), les Etats de Hollande détruisent un abus détestable qui infecte encore aujourd'hui toutes les législations connues. Ils abolissent à jamais dans leur province la confiscation des biens, pour quelque crime que ce puisse être, sans excepter même ceux de félonie & de lèze-majesté (**).

En 1731, les Etats-Généraux obtiennent, après l'avoir sollicitée longtemps, la suppression de la compagnie d'Ostende établie dès 1740 (***) . C'étoit là, sans doute, une vraie tyrannie de commerçans & une alarme prématurée. Mais on y voit du moins que la confédération Belgique sous une direction purement républicaine n'étoit ni sans prévoyance, ni sans énergie, ni sans dignité.

En 1735, les Etats-Généraux interposent leur médiation pour pacifier les troubles de la Pologne (****).

En 1742, ils se décident généreusement, après avoir envoyé à la reine de Hongrie des sommes considérables, à faire passer vingt mille hommes à son secours. Les revers ne les rebutent point. Ils ne sont ébranlés ni par les victoires des François, ni par la modération de Louis XV ; ils s'exposent à une invasion plutôt que d'abandonner leur allié.

(*) En 1730.

(**) Abrégé de l'*histoire de la Hollande*. 1156.

(***) Pour se livrer au commerce des Indes Orientales.

(****) Roussel. IX. 55 4458.

Peut-être paraîtra-t-il singulier que le gouvernement si vanté de Guillaume III n'ait jamais été rapproché des deux administrations républiques qui l'ont suivi & précédé. Mais quel pouvoit être , avant la dernière révolution, le résultat de ce parallèle , sinon que les Belges n'avaient que le choix des maux ? Ne falloit-il point une crise extraordinaire pour montrer, dans l'extinction du stathoudérat, le rajeunissement de la république ? Et qui fait si l'orgueil national , flatté d'avoir soutenu la religion protestante , en donnant un roi à l'Angleterre , n'eût pas été blessé de voir un compatriote révéler d'une maniere éclatante les turpitudes du despote stathouder ? Mais un étranger est libre de toutes entraves. Ce n'est point assez pour lui , s'il aime la vérité , de s'émouvoir des calamités publiques , & d'en indiquer le remède quand il croit l'apercevoir ; il faut encore qu'il compare entr'elles les diverses maladies des corps politiques , & tel est le point de vue sous lequel on va considérer le gouvernement stathoudérien & le gouvernement aristocratique.

Sans doute Guillaume III n'est pas coupable de la malheureuse guerre de 1672 , qui coûta tant d'hommes & de trésors à la république ; on ne peut lui reprocher que ses mauvais succès. Mais lorsqu'il attaque le Duc de Luxembourg à Saint-Denis , après la signature de cette paix de Nimègue , si vivement désirée par tant de nations , si indispensablement nécessaire aux Provinces-Unies ; lorsqu'il fait répandre , contre le droit des gens , des flots de sang ; lorsqu'il

expose volontairement son pays aux plus cruelles représailles; lorsqu'il se fait un pas à temps du plus odieux des fléaux, il trahit ses noires intentions. Ce qu'il irrite, ce n'est pas la honte d'être toujours vaincu; c'est le dépit de se voir privé des puissantes ressources du commandement militaire; c'est la rage de ne pouvoir conquérir la Hollande, en faisant la guerre à Louis XIV. Sa haine contre le roi de France ne fut alors que le prétexte de sa manie guerrière. Son but, c'étoit l'augmentation de son autorité; c'étoit l'anéantissement des droits les plus sacrés de sa patrie. Eh! combien furent déplorables, pour les Provinces-Unies, les suites de cette ambition forcenée! Leurs moyens de prospérité sont sur la mer; & par les dépenses de terre, elles furent forcées de restreindre leur navigation; la marine tomba peu à peu, la république dépensa six cents millions sans en retirer un seul avantage (*).

Quelle fut dans les deux époques la conduite des Etats?

Dans la première, après avoir été injustement attaqués, ils soutiennent avec gloire une guerre difficile, & se font céder, par le traité de Breda, la colonie de Surinam, dont ils avoient fait la conquête (**).

Dans la seconde, entraînés par la pente irrésistible du système de Guillaume, ils conçoivent & exécutent le projet de se former une barrière

(*) *Cerifier.* tom. 9, pag. 545.

(**) *Basnage.* I. 907, &c,

contre

contre la France , projet qui n'avoit pu convenir au Stathouder-Roi , parce qu'il n'étoit utile qu'à la république. Ce n'étoit pas assez pour elle d'avoir des troupes & des flottes , il lui falloit , puisqu'elle se trouvoit pour long-temps ennemie de la France , une barrière , c'est-à dire , des places fortifiées sur ses confins , & abondamment pourvues de tout ce qui est nécessaire pour les défendre. Les forteresses , les retranchemens , les inondations arrêtent un ennemi , même après le gain d'une bataille ; & si les stathouders n'ont jamais approuvé ce système ; c'est qu'une armée de soixante mille mercenaires doit réduire la république en servitude , & que des places fortes , bien entretenues & suffisamment gardées par d'excellentes milices , ne peuvent servir qu'à la défendre.

Guillaume réussit aussi mal dans les alliances qu'il fit contraître à l'Etat , que dans les campagnes dont il dirigea le plan & l'exécution. La ligue qu'il ameuta contre Louis XIV , & qui se seroit formée sans lui , n'eut point de succès , tant qu'il en fut le chef ; & il précipita sa patrie dans un abîme , en voulant l'attacher étroitement à l'Angleterre. Les Anglois n'avoient pu interrompre le commerce des Provinces-Unies , pendant leurs guerres de 1651 & de 1663 : ils trouvèrent le moyen d'en détruire les sources en pleine paix. Au lieu de payer , par la révocation de l'acte inique passé sous Cromwell , les services que les Belges venoient de lui rendre , Guillaume laissa mettre de nouvelles entraves à leur commerce. La perfide

D

amitié de la Grande-Bretagne vint à bout de ce que ses flottes n'avoient pu faire , & Guillaume se prêta lâchement à ce complot. Il faisoit exécuter si lentement les ordres nécessaires pour l'équipement des convois , que les flottes marchandes des Belges ne pouvoient mettre à la voile qu'un mois & quelquefois même plus longtemps après le départ de celles des Anglois (*). Ceux-ci , arrivés les premiers , se défaisoient avantageusement de leurs marchandises , tandis que les autres se voyoient obligés de les vendre à perte , parce que les marchés étoient pourvus.

Les Etats lui avoient donné un tout autre exemple , lorsqu'en 1652 & 1663 , malgré les horreurs de la guerre , ils avoient rendu des ordonnances pour la sûreté de la pêche de la baleine (**). Ils suivirent les mêmes principes depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1744. Décidés à n'entrer pour rien dans les querelles des autres puissances , ils eurent l'adresse de garder une exacte neutralité , & ils ne s'occupèrent alors qu'à négocier des traités utiles.

A la considération qu'ils avoient acquise auprès de leurs alliés , ils ajoutèrent par leurs modération & leur équité , la confiance des princes voisins. L'Europe avoit été durant cette période , le théâtre de plusieurs guerres (***);

(*) *Onderzöek van't gedrag der Engelschen , c. à d. Examen de la conduite des Anglois.*

(**) *Richeſſe de la Hollandē.*

(***) Guerre suscitée par l'élection d'Auguste III au trône de Pologne en 1735. — Guerre entre l'Espagne & l'Angleterre en 1738.

ils n'y prirent d'autre part que celle de les finir. Les finances dérangées par l'ambition de Guillaume, commençoient à se rétablir. L'union, si souvent troublée dans les Etats, s'étoit soutenue sans interruption. Les citoyens, contens du gouvernement, n'avoient pas hasardé une seule démarche pour le contrarier; tout étoit resté dans l'ordre jusqu'en 1744.

La paix n'avoit pas produit sous Guillaume d'aussi heureux effets. Après avoir détruit la liberté politique des provinces de Gueldre, d'Utrecht, d'Over-Yssel, il attaqua d'une manière atroce la liberté civile. S'élevoit-il un différend, ou le prince parvenoit-il à semer en quelque lieu la discorde, aussitôt il apparoissoit pour accroître son autorité. Ainsi, à Goes, en 1695, la nomination de quelques emplois, faite contre le gré de plusieurs régens, excite t-elle des troubles? Il n'hésite point à y envoyer des soldats pour déposer la régence. Il fait condamner par les Magistrats qui lui sont dévoués, & maltraiter cruellement par le militaire, toujours satellite aveugle de son chef, les Bourguemasters Westerwyk & Eversdyk, & tous les autres soutiens de la liberté.

Les régens au contraire, s'ils ont mérité ce grand reproche de s'être perpétrés dans leurs places, n'employèrent, du moins jusqu'à ces derniers temps, que les moyens doux. Souvent provoqués par les stathoudériens, ils ne cessèrent jamais de se montrer modérés, & la justice dans leurs mains fut toujours administrée avec la plus exacte impartialité.

Lorsque Guillaume III mourut, en 1702, les mœurs avoient subi de grands changemens. Déjà l'on n'apercevoit plus autant de ces vrais caractères belges; brusques, mais ouverts; simples, mais généreux. On voyoit moins de ces hommes ennemis du repos, appliqués, laborieux, & trouvant dans le travaille grand préservatif de toute corruption. On ne rencontroit plus que rarement de ces citoyens vraiment pénétrés d'une bienveillance toujours active envers leurs compatriotes, & profondément zélés pour la prospérité de l'Etat. Guillaume disposoit souverainement des places civiles & militaires; sa faveur étoit devenue la chose la plus importante; il falloit donc que les mœurs se corrompissent; car l'homme qui se fait un devoir de tous les instans de plaire à un autre homme, est incapable de remplir jamais bien ses véritables devoirs.

De Witt, qui pendant dix-sept ans, fut l'ame de la république, étoit ennemi du faste. Il portoit un habit simple & populaire; sa table n'étoit servie que pour sa famille & un ami; sa suite, à la réserve de quelques commis entretenus aux dépens de l'Etat dans un bureau proche de sa maison, étoit composée d'un seul valet. Lorsque ce ministre faisoit des visites de cérémonie, ce valet, couvert d'un simple manteau de livrée, suivoit le carrosse dans la rue (*).

(*) Chevalier Temple. *Remarques sur les Provinces-Unies.*

Et jamais les Belges ne se distinguèrent par des traits plus éclatans de valeur & de bienfaisance ; jamais ils n'eurent un plus haut degré de considération ; jamais leur gloire ne fut plus brillante. Pacificateurs de l'Europe, arbitres des rois, maîtres de la victoire, l'humanité même se réjouissoit de leurs succès. Les seules collectes qu'on fit dans les églises belgiques, produisirent en 1651 des sommes immenses en faveur du parlement d'Angleterre, qui combattoit contre Charles I pour la liberté (*). En 1654, on réueillit pour les Vaudois, dans la seule province de Hollande, plus de deux cents mille florins.

Les successeurs de De Witt imitèrent la simplicité ; & la modération, si nécessaire aux gouvernemens aristocratiques, distingua toujours les régens.

Il faut même en convenir ; c'est au gouvernement aristocratique que les Provinces-Unies durent cet esprit de suite, cet ordre intérieur, cette force permanente qui, depuis la révolution, assura leur tranquillité au milieu des plus violens orages, tandis que la Flandre & le Brabant, aveuglés par de fougueux ou perfides démagogues, se virent obligés de flétrir sous le joug (**).

Le peuple des Provinces-Unies étoit alors, comme de nos jours, privé du plus beau droit des nations libres, celui d'élire ses magistrats. Mais l'aristocratie à laquelle il s'étoit soumis,

(*) Aitzem. III. 726.

(**) Privileg. van Dord. 301.302.

ne pouvoit ni le tyranniser, ni l'avilir. Les membres du conseil des villes s'étoient arrogé le droit de ne recruter leur corps qu'avec des sujets pris à leur gré dans les mêmes familles. Mais ces familles n'étoient point patriciennes. Il n'y avoit aucun citoyen qui ne pût aspirer aux charges, soit par ses talens, soit par le crédit inseparable des richesses. Les chefs du gouvernement étoient astreints à toutes les loix qu'ils promulguoient, au paiement de toutes les taxes qu'ils imposoient. En usurpant par dégrés le droit de maintenir le repos & de soutenir la prospérité de la république, ils s'étoient lié les mains pour faire le mal. Une telle forme de gouvernement méritoit l'estime & pouvoit se concilier l'affection des bons citoyens; parceque l'aristocratie la moins imparfaite est celle qui avoisine le plus la démocratie; & que la démocratie pour être raisonnable, doit se rapprocher de l'aristocratie par la représentation.

Mais ce n'est pas seulement en comparant le gouvernement du despote Guillaume III aux deux administrations républicaines, entre lesquelles il est placé, qu'on voit les funestes inconveniens du stathoudérat & les avantages d'une aristocratie modérée. Ces inconveniens & ces avantages tiennent à l'ordre immuable des choses.

Dans un pays stérile, qui ne peut subsister que par la liberté, le commerce & l'économie, il est très heureux pour le peuple d'être conduit par des concitoyens éclairés qui le gouvernent pour son profit & non pour le leur. C'est au contraire le comble du désordre de se

donner pour chef un guerrier-magistrat héréditaire, qui, par les préjugés de son éducation & de son état, hait la liberté, méprise le commerce & affiche le faste d'un monarque.

Pourquoi l'aristocratie a-t-elle été si souvent odieuse ? C'est que tout peuple qui n'a d'influence dans les affaires, ni par lui-même, ni par ses représentans, aspire au gouvernement d'un seul, dont le despotisme, apperçu dans un grand lointain, le blesse moins que la morgue repoussante de ses magistrats. Privé de ce droit d'élection qu'il exerceroit sans empêchement, s'il en pouvoit jouir, il en est excessivement jaloux, parce qu'on le lui conteste. Comment ne désireroit-il pas avec ardeur de voir les aristocrates subir le même joug auquel il est soumis ? Qu'il survienne une guerre ou quelque autre calamité, il ne manque pas de s'en prendre directement à ses chefs, parce qu'il est près d'eux ; & c'est alors qu'il invoque de bonne foï un magistrat supérieur : penchant naturel aux malheureux, de voir le mal en réalité, le bien en perspective !

Orgueilleux régens, renoncez, pour votre propre intérêt, à cette absurde prétention de gouverner vos semblables malgré eux ! Renoncez à la prérogative de faire le bien despotiquement, comme vos stathouders font le mal. Voyez combien d'anathèmes vos ancêtres ont attiré sur vous, & de combien de bénédictions ils vous ont privés, en vous inculquant cette révoltante doctrine que vous êtes d'une nature supérieure au peuple ! Ce peuple, dont vous croyez avoir

provoqué la reconnoissance par les soins que vous vous êtes donnés pour lui, il a le droit de vous reprocher jusqu'à vos bienfaits. Penser qu'il doit être conduit de force dans la route d'un bonheur qu'il ignore, c'est insulter à la nature humaine, c'est blasphémer contre la Providence. Ah! le peuple qui réclame le droit inaliénable d'élire ses magistrats, n'enviera jamais le pouvoir qu'il leur a confié! Ce n'est pas le magistrat qu'il jalouse, c'est l'aristocrate: si Barneveld eût été choisi par le peuple, Maurice n'auroit pas pu l'égorger en le calomniant..... Non; depuis ce vénérable Barneveld, le héros des républicains modernes, jusqu'à ce Vander Pol, trop tôt ravi à l'espoir des bons citoyens, il n'est pas un grand homme qui n'eût réuni les suffrages du peuple.

Fiers régens, pour n'avoir pas voulu dépendre d'un suffrage si honorable, les illustres De Witt ont été immolés en 1672 à un prince de vingt-deux ans! Un joug plus ignominieux vous étoit réservé. Il est encore parmi vous des témoins de ce délitre politique, qui vous fut si funeste, lorsqu'en 1747, l'ordre équestre proposa aux Etats de Hollande de déclarer le stathoudérat(*) héréditaire dans les lignes masculine & féminine de Guillaume IV, & d'engager les Etats-Généraux à perpétuer aux mêmes conditions cette

(*) La résolution des Etats de Hollande & de Westfrie, du 16 Novembre 1747, porte que la délibération a été faite sur la proposition des seigneurs du corps des nobles. Abrégé de l'histoire de la Hollande, par M. L. G. F. Kerroux, tom. IV. pag. 1234.

charge dans les Provinces-Unies. Ainsi, un enfant de trois ans avoit été naguères déclaré Général de la cavalerie (*) belgique ! Maintenant des femmes alloient devenir généralissimes par droit de naissance ! Et les Bataves, ces fiers Bataves qui avoient cimenté leur liberté de tant de sang, consentirent à rendre héritaire leur première magistrature militaire & civile, & courbèrent la tête sous le plus fatal désordre, sous la prérogative la plus humiliante de la monarchie même illimitée !

Cependant l'élévation de ce prince ne contribua nullement à rétablir les affaires. Rejeton dégénéré d'une race guerrière, il n'avoit pas même le courage d'un soldat. Il ne quitta point la Haye pendant que les François prirent Berg-op-zoom, & d'autres places non moins importantes. Son crédit n'accéléra point la paix; elle ne se fit en 1748, que parce qu'on appella les Russes au secours de la république (**).

On ne diminua pas les impôts comme on en avoit flatté le peuple (***) . Les finances ne furent pas mieux administrées. La marine resta dans le même état de délabrement & d'impuissance. Mais le pouvoir stathoudérien se perfec-

(*) Capel. I. 597-601. — Aitzem. 1032-1228.

(**) Wagenaar XX. 177-178.

(***) Les fermes furent supprimées, il est vrai; mais on leur substitua d'abord une capitulation au moins aussi onéreuse. Le don prétendu gratuit, mais dont il fallait affirmer par serment la juste appréciation, rendit aussi des sommes immenses; & enfin, on introduisit en 1749 le moyen actuellement usité & connu sous le nom de la *Collecte*.

tionna. Guillaume IV démit les régences des villes, & les rétablit à son gré. Un grand nombre de ceux qui s'étoient opposés à son élévation, ou qui déplaisoient à ses créatures, se virent exclus des charges. Une administration arbitraire jusqu'à la démence, fut introduite dans des constitutions libres (*). La nation dont il attaqua, dont il viola les droits, & qu'il inquiéta jusqu'à sa mort, craignit d'être foulée par un despotisme non moins absolu, mais plus absurde & plus enraciné que celui du Stathouder-Roi.

Cependant Guillaume quatre meurt, & son épouse est déclarée gouvernante, en attendant la majorité de son fils.

On fait comment elle traita quelques régences & surtout celle de Haarlem. On connaît les menées qu'elle & le Duc Louis de Brunswick, gouverneur du Stathouder actuel, tramèrent au commencement de 1756 pour porter les Etats-Généraux à accorder le secours de six mille hommes que l'Angleterre demandoit, dans le seul dessein d'entraîner la République à une guerre contre la France. On fait avec quelle promptitude la gouvernante vouloit être obéie, & combien son attachement pour la Grande-Bretagne la détourna de tous ses devoirs. Il est d'elle ce mot profondément coupable, qui peint en un trait l'esprit du Stathoudérat. Les corsaires anglois infestoient, en 1757, le commerce de la république. Les négocians implorèrent auprès de la gouvernante

(*) Abrégé de l'*Histoire de la Hollande*, IV, 133¹, 133⁶.

une escorte pour leurs vaisseaux : Je me suis fait un point d'honneur de ne consentir à aucun armement maritime , sans avoir obtenu l'augmentation que j'ai demandée dans les forces de terre... Telle fut son unique réponse.

Ainsi l'astutieuse & lâche tyrannie du Guillaume IV avait préparé plutôt que consommé l'avilissement de la nation. Une femme a dédaigné des devoirs respectés du tyran Maurice ! Une femme a bravé les vainqueurs de Philippe ! Sans doute la vengeance des bons citoyens fut enchaînée par le mépris ; mais le despotisme stathoudérien n'en acquit que plus de force , & la gouvernante mourut avec la satisfaction d'avoir bien servi l'Angleterre , en empêchant les confédérés de relever leur marine.

A peine la régente est-elle descendue dans la tombe , que les Etats-Généraux ordonnent l'équipement de vingt-cinq vaisseaux de ligne ; & la nation que les pirateries britanniques avoient presque ruinée , se console de ses pertes par l'espoir de venger ses injures.

Mais le Duc Louis de Brunswick étoit chargé de la tutelle de Guillaume V. Comment auroit-il abjuré les principes dans lesquels il avoit assurmi la gouvernante ? Comment un Général allemand eût-il respecté une République ? Infatigable promoteur du despotisme stathoudérien , protecteur des étrangers contre les nationaux , il se montre ouvertement ennemi du commerce batave , & ami des Anglois.

En 1766 , il abusé de la majorité de son indolent pupille , pour lui faire signer le fameux

acte de *consultation*, où Guillaume V se déclare tout à la fois indépendant de son Souverain, conspirateur contre son pays, & aveugle instrument des maux préparés à la république, par un étranger, animé contr'elle de toute la haine qu'il en avoit méritée.

Guillaume V, né avec moins de talens qu'aucun de ses prédécesseurs, & digne élève d'un artisan de fraudes & de violences, ne rêve qu'à l'augmentation de son autorité; il oublie tous ses devoirs de chef militaire, lorsqu'ils ne tendent pas directement à l'oppression au dedans. Des places fortes tombent en ruine; il néglige la sûreté des frontières; mais il se fait donner par le collège des conseillers députés des Etats de Hollande la disposition des emplois civils & militaires, dont la collation leur étoit réservée.

Il établit dans les régences de la plupart des villes, & dans les divers collèges du pouvoir exécutif, des assidés pour préparer les délibérations, & y diriger les opérations à son gré. Dans celles où cette odieuse institution ne peut prendre racine, il introduit les *improbations* & les *recommandations*. Non content d'infester sa patrie d'un nombre infini d'espions & de délateurs, il remplit la république de troupes étrangères ou commandées par des étrangers; les nationaux sont les seuls, auxquels il veuille faire perdre l'exercice des armes.

La guerre survient entre la France & la Grande Bretagne: Guillaume propose de prêter au roi d'Angleterre la brigade Ecofoise au service de la république. Il refuse des convois aux

vaissœux chargés de munitions navales. Il empêche les Etats d'accéder à temps à la neutralité armée. C'étoit visiblement encourager les pirateries britanniques.

Cependant, il faut l'avouer, le stathouder pouvoit prétexter alors qu'il regardoit l'alliance avec l'Angleterre comme utile aux Provinces-Unies; & ce n'eût été de sa part qu'une absurdité politique. Mais lorsque l'inique & téméraire agression des Anglois eut forcé la république à la guerre, il falloit ou qu'il renonçât à sa partialité en se montrant leur ennemi, ou qu'il se dessaisît de ces dignités héréditaires qui ne pouvoient plus tourner qu'au détriment de sa patrie.

Trop pusillanime pour vaincre les préjugés de son éducation, trop entêté de ses projets de despotsme pour se croire obligé à résigner des places qu'il regarde comme un patrimoine, il conserve aux Anglois l'attachement qu'il leur a voué; il s'oppose, par des voies obliques, au rétablissement de la marine; il tient les vaissœux de ligne dispersés; il se plaît à voir ses concitoyens accablés d'humiliations & d'outrages; il ruine sa nation dans toutes les parties du monde; il désobéit formellement au souverain; il fait avorter tous ses projets; il dérobe ses complices à la vengeance des loix militaires.

Alors un cri général s'élève contre l'inaction ou la mauvaise direction de la marine. Le stathouder, loin de témoigner quelque repentir de son indigne conduite, poussé l'hypocrisie jusqu'à prendre la nation à témoin de son in-

nocence. Puis irrité de ne pouvoir persuader que la populace , il excite, dans plusieurs villes, des émeutes; il consomme un forfait que n'égalèrent jamais ni le meurtre juridique de Barneveld , ni le massacre des De Witt , ni le siège d'Amsterdam. Ses criminels prédeceſſeurs avoient , ainsi que lui, attaqué la liberté belgo-que; mais lui ſeul fut assez lâche pour vendre à une puissance ennemie le commerce & le sang de fa nation.

Une partie des Bataves s'apperçoit enfin que l'influence du ſtathoudérat devient tous les jours plus funeste & plus opprefſive. Des régens , auparavant aveuglés ou ſéduits , fe joignent à ceux de leurs collègues qui n'attendoient que d'être ſecondés pour oſer parler. Des provinces même élèvent la voix contre de ſi nombreux attentats ; elles demandent que l'on emploie , fans aucun délai, tous les moyens que leur a donnés la nature pour défendre leurs biens & conſerver l'honneur national. Elles ne cachent point l'horreur que leur inspire un prince qui viole tous les priviléges , perſécute quiconque les réclame ou les défend ; punit arbitrairement des citoyens honnêtes & innocens; élude , transgresſe ou rend iutiles les ordres de ſes maîtres , quand il faut protéger le commerce ou combattre les ennemis de la nation , & ne montre d'activité que dans l'exécution des plans qui flattent ſon ambition ou fa vengeance.

C'eſt alors ,courageux patriotes , que la vue des maux paſſés & la perspective des maux plus affreux dont la république étoit menacée , vous

portèrent à prendre les armes pour défendre les restes de vos droits & de votre liberté. Les régens eux-mêmes vous excitèrent. Ils croyoient que l'unique objet de vos efforts étoit de diminuer la puissance de la maison d'Orange; ils se flattoint d'établir leur empire sur la ruine du stathoudérat. Mais quand ils virent que , non contens de demander compte à Guillaume V de ses usurpations & de ses forfaits , vous étiez déterminés à revendiquer tous vos droits , ils tremblèrent pour leurs priviléges.Crainte aveugle & pusillanime! elle les a réconciliés pour un temps avec l'objet éternel de leur haine. Eh ! qu'y ont-ils gagné ? L'asservissement de leurs frères , leur propre dégradation.

Enhardi par cette coalition inespérée, Guillaume V ne garde plus de mesures; il pousse le mépris pour la nation jusqu'à nommer échevin de Hattem, en 1786 , un de ses gardes-du-corps, un soldat qui n'a pas même son congé , qui ne possède aucun bien dans cette ville , qui n'y jouit d'aucune estime. Les braves Hattémois le rejettent avec indignation.

Dans le même temps Elburg refusoit de souffrir à un règlement oppresif. Guillaume V ne balance point à envoyer des troupes pour dévaster ces deux villes.

On vit bien alors qu'il ne s'agissoit plus de l'honneur ou de la défense de la nation ; d'attaquer les Anglois , ou d'envoyer une escadre à Brest. Canons , mortiers, munitions fortent des arsenaux avec une surprenante célérité. Les troupes à la solde de la Gueldre ne suffroient

pas peut-être. Le stathouder fait marcher un régiment appartenant à la Frise & des canoniers payés par l'Over-Yssel , sans l'aveu & même à l'insu de ces deux provinces. En vain les régents des villes voisines le supplient de ne point employer le fer & le feu contre ceux que sa haine a proscrits , ou , du moins , de suspendre l'effet de ses ordres pour donner le temps de recourir au moyen légal d'appaifer & de terminer la querelle. Les deux villes sont attaquées & livrées au pillage.

Bientôt après l'Angleterre offre sa médiation aux Provinces-Unies; elle qui , depuis 1651 , leur a fait quatre guerres injustes , après avoir commencé , sans aucune déclaration préliminaire , par enlever leurs vaisseaux ; elle qui leur a porté un si rude coup , en 1652 , par le fameux acte de navigation principalement dirigé contre les Provinces-Unies ; elle qui , sous la reine Anne , les a honteusement abandonnés à la merci des François , si-tôt qu'elle a pu traiter avantageusement avec ces derniers ; elle qui , en pleine paix , en 1726 , a protégé contreux les Algériens ; qui , en 1739 , a troublé leurs spéculations avec l'Espagne ; qui , en 1751 , s'empara , sous de vains prétextes , d'un nombre considérable de vaisseaux de la république ; qui , en 1756 , abusa du dévouement de la princesse d'Orange , pour exercer sur le commerce belge d'énormes vexations ; elle qui récemment en 1779 & en 1780 , a renouvelé les mêmes déprédatons , en y ajoutant des insultes plus amères : nation qui ne fut jamais reconnoissante

de

de l'appui généreux que lui prêta deux fois la république contre la tyrannie des Stuart (*); nation où la soif de dominer, & celle des richesses, ont produit, pour la ruine de toutes les parties du globe, des systèmes d'oppression & de crimes, qui auroient révolté les Romains, ces héros du brigandage; nation qui, poursuivant partout la liberté comme une rivale, mériteroit que tous les peuples conspirassent contre elle, si tous les peuples étoient libres, & si la sublime philanthropie de quelques hommes rares ne demandoit grace pour le féroce patriotisme de leurs concitoyens. Orgueilleuse nation ! malgré les succès qui l'éblouissent, elle est plus digne de pitié que d'envie ! Depuis longtemps les besoins du trône, soutenus par les besoins du luxe, ont appauvri son esprit public, & desséché les forces de sa prospérité. Trop tôt, hélas ! elle sera réduite, par le dangereux système des contrepoids, à la fatale inertie de la servitude ; à moins que les sages de toutes les contrées, touchés des grands exemples qu'elle a donnés à l'univers, & des exemples plus grands qu'elle lui doit, ne se liguent pour lui indiquer un plan de réforme. Les sages représentent ici bas la providence. Eux seuls peuvent raviver les états vieillis. Ainsi, dans l'immensité des temps, Newton jugeoit la main de l'Eternel nécessaire pour réparer l'harmonie des mondes !

Mais tant que le cabinet de Saint James pourra distraire les Anglois de leurs vrais intérêts, par

(*) Sous Charles I & Jacques II.

Les prétentions gigantesques & barbares de prépondérance du commerce, de domination des mers, il ne faut attendre de cette nation rien de vraiment grand, rien d'honnête que pour son île.

Eh ! quels avantages pouvoit produire aux Provinces-Unies la médiation d'une puissance qui a relevé déjà deux fois le stathoudérat, pour détruire à son gré leur commerce ? N'est-il pas évident qu'elle voudroit rendre la maison d'Orange souveraine, parce qu'elle trouve les Belges encore trop redoutables, malgré les pertes immenses qu'elle leur a fait échouer avant & depuis la déclaration de la plus injuste guerre ? Eût-elle jamais pensé à rétablir le stathoudérat dans les Provinces-Unies, si elle avoit cru cette forme de gouvernement avantageuse à un peuple dont la prospérité fit toujours son désespoir ? C'est pour abaisser, pour ruiner les Bataves ; c'est pour les tenir dans la dépendance ; c'est pour en faire les Indiens de l'Europe, que les Anglois voulurent donner à la république des stathouders, qui, comptables de leur élévation, pussent leur devoir un accroissement d'autorité, & par conséquent un tribut continual de reconnaissance.

Non Bataves ! ils ne vous auroient jamais fait présent d'un stathouder, si vous n'aviez dû lui déférer que la même autorité qu'ils accordèrent dans leur île à Guillaume III. Mais quand l'Angleterre seroit aussi indifférente qu'elle est sincèrement zélée pour la maison d'Orange, le stathoudérat, cet ennemi domestique aggrandi

aux dépens de tous les citoyens ; le stathoudérat, dépourvu d'appuis étrangers, seroit encore trop redoutable.

Parcourez toutes les histoires, & surtout celles qui se mêlent à la vôtre, vous verrez qu'un prince jaloux d'accroître son autorité, n'a jamais fait le bonheur des hommes, & que son exemple a toujours corrompu son successeur.

Toute la puissance de Charles-Quint ne servit qu'à dépeupler ses Etats, à tourmenter l'Europe, à faire de Philippe II le fléau du monde. Vous verrez que les châtiments attachés quelquefois au despotisme découragent rarement l'ambition. La mort instructive de Charles I effraya Charles II & Jacques II, mais ne les corrigea point. Vous verrez qu'il n'y eut jamais de mortel assez éclairé, assez vertueux pour sacrifier le pouvoir arbitraire sur l'autel de l'humanité. Frédéric dont le génie étonna les sages & consterna les ambitieux; Frédéric dont la vie fut un sacrifice continual aux devoirs du trône, vit ses magnanimes travaux fouillés par des erreurs & par des injustices; il mourut comme Marc-Aurèle, sans avoir testé en faveur de la postérité.

Sans doute il peut être avantageux, il peut être nécessaire à un peuple libre de créer, dans des circonstances critiques, une magistrature extraordinaire, qui donne au gouvernement plus de force & d'énergie. Mais du moment où elle devient héréditaire, ses prérogatives ne peuvent jamais être assez limitées. Guillaume I, celui de tous les princes de la maison de Nassau qui a rendu le plus de services à la république, con-

serva trop long-temps son autorité. Vos ancêtres, égarés par la reconnoissance, n'aperçurent pas qu'il falloit compenser la grandeur du pouvoir par la briéveté de sa durée. Les vexations de Guillaume I annoncèrent les forfaits de Maurice; & lorsque Frédéric Henri obtint des Etats, en 1630, la survivance du stathouderat pour son fils; lorsqu'en 1640, il demanda, pour ce jeune prince, la fille de Charles I; la complaisance absurde des Etats, & l'alliance dénaturée du stathouder avec une nation ennemie de son pays, purent faire prévoir qu'il viendroit un prince d'Orange qui n'auroit pas horreur, pour accroître sa puissance, de vendre aux Anglois le commerce belgique, de livrer l'élite des concitoyens aux armes d'un despote étranger.

Eh! quel a été le but de tant d'actes de tyrannie, de tant de forfaits? Ambitieux subalterne, tu as dédaigné d'être le premier citoyen d'une république, & tu es devenu le vassal de deux Rois! Tu as cru porter le dernier coup à la liberté mourante, & tous les jours il augmente le nombre de ces bons citoyens que tu voulois détruire, de ces hommes opiniâtres, qui n'ont de salut que dans ta perte & l'extinction de ta famille!

Et toi, successeur d'un héros qui n'exerça jamais que le despotisme du génie! toi qui pouvois égaler sa gloire en élevant, par dégré, les Prussiens à cette liberté politique, seul bienfait auquel le grand Frédéric ne les ait point appellés, parce qu'il ne les en a pas crus dignes!

tu n'as pas rougi d'être l'instrument du courroux d'une femme, & le destructeur d'une république! Encore si tu n'avois pas choisi le moment où le puissant allié de la Hollande étoit comme enchaîné par un destin impérieux ; convaincu de barbarie , tu n'eusses pas été soupçonné de lâcheté , & la prompte punition de ton attentat en auroit diminué l'horreur. Tremble ! La vengeance n'en sera peut-être que plus terrible. Cet allié de la Hollande, dont l'amitié t'est si nécessaire , ne te punira que trop , s'il t'abandonne au milieu de l'orage qui gronde sur ta tête.

Mais quelque puise être le fort réservé au stathouder , à la république , à ces Prussiens altérés d'or & de sang; vous avez , ô vertueux patriotes! rempli un pieux devoir , en attaquant & l'aristocratie & le stathoudérat. N'eussiez-vous reçu aucun encouragement, vous pouviez croire que si l'amour de l'humanité n'entraînoit pas vos alliés au secours de vos provinces , ils y seroient poussés par la crainte de donner une sanction fatale à ce droit du plus fort , qui , dans le système moderne de la politique européenne , peut incessamment causer leur propre ruine.

Que si une lumière prophétique vous eût révélé les événemens futurs , les maux que vous avez soufferts , & ceux que vous souffrez encore , en ce cas même vous auriez dû prendre la résolution que vous avez prise , pour peu que vous eussiez respecté votre gloire , & vos ancêtres , & les jugemens de la postérité. ... O illustre disgrâce ! O victorieuse défaite ! Puisse cette mé-

morale époque être gravée dans les annales du monde en caractères ineffaçables, & sa gloire rester toujours nouvelle pour vos derniers neveux ! Ah ! Soyez à jamais ignorés de quiconque ne faura pas, qu'ayant à combattre la tyrannie au-dedans, la force au-dehors, la légéreté de vos voisins, vous avez succombé en défendant la cause de l'honneur, la cause de la patrie, la cause de l'espèce humaine ! Peut-être la fortune triomphera-t-elle de la renommée, comme elle a triomphé de la vertu. Mais votre conscience, du moins, bravera ses atteintes, & le souvenir de ce que vous avez tenté habitera sans cesse au fond de vos cœurs ; il y reposera comme en un sanctuaire ; il n'en sortira qu'avec la vie . . .

Honneur vous soit à jamais rendu, ô nobles républicains ! Vous avez quitté vos biens & votre patrie pour ne point flétrir sous le joug d'une domination étrangère ou d'une oppression domestique. Votre fuite a jetté la terreur dans l'âme du tyran. Des milliers de citoyens qui vous sont restés fidèles, en dépit de l'inquisition stathoudérienne & de leur soumission apparente à la révolution, attendent impatiemment votre retour. La haine de l'esclavage fermenté dans tous les cœurs ; les gênes apportées à l'instruction publique, ne font que dévoiler mieux les vues criminelles de Guillaume V ; elles ne sauroient empêcher la diffusion des lumières, ni retarder long-temps le moment propice, le jour de la liberté, le jour de la vengeance.

Mais ce n'est point assez pour une nation de punir les crimes de ses chefs; il faut qu'elle leur ôte le pouvoir de faire le mal. Quand elle donne des appâts à l'ambition, elle a moins le droit de la punir. Bataves! en vain vous jouissiez de la liberté civile; vous le savez trop aujourd'hui, elle est mal assurée sans la liberté politique. Les funestes événemens de votre dernière guerre contre les anglois, ont montré qu'avec la liberté civile, une nation peut être trahie, vexée, ruinée, asservie. Vous avez senti la nécessité de reconquérir vos droits.

Cependant agités de tant d'intérêts qui s'entreheurtent, de tant de passions haineuses qui fermentent, seriez-vous fûrs de garder le juste milieu? Ce n'est donc pas seulement les plans de réforme conçus par vos concitoyens, qu'il vous convient d'étudier. Votre cause est celle de tous les hommes, ils sont tous appellés à cette importante discussion. Pour moi, je n'examinerai ni les changemens qui conviennent aux diverses constitutions de vos provinces, ni ceux qu'exige votre système fédératif. Je me bornerai à vous offrir le tableau des droits qui vous appartiennent en qualité d'hommes; de ces droits antérieurs & supérieurs à toutes conventions; de ces droits inaliénables, imprescriptibles, qu'il est absurde de subordonner à des titres écrits; de ces droits, base commune, base éternelle de toute association politique. Epars dans votre constitution, plus rassemblés dans celles

de l'Amérique , successivement démontrés par les diverses périodes de votre histoire , scellés du sang de vos ancêtres , ils sont tels que les exige impérieusement le pays que vous habitez , & tels que sans eux il est impossible à l'espèce humaine , sous aucun climat , de conserver sa dignité , de se perfectionner , de jouir tranquillement des faveurs de la nature .

I.

Tous les hommes sont nés libres & égaux .

Egaux & libres par l'intention de la nature , ils le sont encore par le vœu primitif de toutes les sociétés ; puisqu'en se rassemblant , ils n'ont pu sacrifier , chacun , que la même portion de liberté & d'égalité . Mais cette égalité qui ne peut avoir son plus grand développement que dans l'état de nature , & qui doit nécessairement diminuer dans l'état social , disparaît bientôt , quand les hommes n'en font pas le but continual de leurs efforts . Aussi les législations les plus célèbres ont eu pour principal objet de réprimer l'avarice & l'ambition , ennemis irréconciliables de cette égalité ; & les Romains , si barbares envers leurs esclaves , expioient en quelque sorte , par la célébration des saturnales , ce crime de lèse humanité .

Ce que l'état social présente de plus affligeant , ce sont les inégalités factices qui partagent les hommes en deux classes , dont l'une est vouée à la corruption morale , & l'autre au malheur physique .

Il faut l'avouer ; les hommes paroissent nés

pour l'esclavage, quand ils sont nés dans l'esclavage. Mais le triomphe de la vertu est de n'être point découragé d'un tel spectacle, & d'inspirer à tout homme libre, à tout homme qui sent le prix de la liberté, même dans les fers du despotisme, les moyens de détruire la servitude, ou du moins d'en préparer la destruction.

I I.

Tout pouvoir étant émané du peuple, les différens magistrats ou officiers du gouvernement, revêtus d'une autorité quelconque législative, exécutive ou judiciaire, lui doivent compte dans tous les temps.

Le peuple ne peut renoncer au respect que lui doivent ses magistrats, sans qu'ils s'accoutumment à une indépendance qui bientôt lui devient funeste. Le plus beau temps de la république Romaine fut celui où Valérius Publicola faisoit abaisser ses faiseaux, en entrant dans la place publique. Descendez de là vers cette porte stathoudérienne ouverte pour le premier officier des provinces Belgiques, & fermée au Souverain; vous aurez en un trait la mesure de l'influence du stathoudérat dans votre liberté.

I I I

Le peuple pour le bonheur de qui le gouvernement est institué, a le droit inaliénable de le réformer, de le corriger, ou de le changer totalement lorsque son bonheur l'exige.

Quelques puissent être les lumières des magistrats, ils ne sont jamais instruits des intérêts du peuple aussi bien que le peuple lui-même.

Son intérêt n'est si souvent méconnu que parce que sa volonté est rarement consultée, & s'il se fait, dans un Etat, un changement de mal en pis, comme il est arrivé en Hollande, dans les révolutions de 1672, & de 1747; ce n'est pas le peuple qu'il faut en accuser, mais la populace & la noblesse.

I V.

Le peuple a le droit de remplir les emplois vacans par des élections & des nominations régulières, & de faire rentrer ses officiers publics dans la vie privée, à certaines époques.

C'est ce qu'il a fait de tout temps en Frise, & les représentans y valoient mieux qu'ailleurs. Des magistrats qui ne rentrent pas dans l'ordre des simples citoyens, sont tentés de se croire les maîtres des loix dont ils ne sont que les ministres.

V.

Toutes les élections doivent être libres, & tout homme donnant une preuve suffisante d'un intérêt permanent, & de l'attachement qui en est la suite, a droit à élire les officiers & à être élu pour les emplois publics.

Les individus qui n'ont rien, perdent mal à propos leur temps, dans les élections, & se laissent facilement corrompre. Les exclure, c'est le seul moyen de leur inspirer l'envie de sortir de l'indigence.

V I.

Le peuple a droit de s'assembler pour consulter sur le bien commun. Il a droit de donner des instructions à ses représentans, & de requérir du corps législatif par des adresses ou des remontrances, le redressement des torts qui lui ont été faits, & le soulagement des maux qu'il souffre.

C'est une très-grande erreur de croire que la fréquence des assemblées nationales puisse nuire au bon ordre. Rien au contraire n'attache tant le citoyen à sa patrie que l'habitude de s'occuper des intérêts publics. Rien n'élève plus les ames & ne les empêche autant de se concentrer dans le tracas des affaires particulières.

Cependant il ne faut pas que les représentans soient obligés d'instruire leurs commettans de chaque objet de leurs délibérations, comme ont fait jusqu'ici ceux de la plupart des Provinces-Unies. Dans ce système, toute la force de la nation peut être arrêtée par un caprice. La Frise, en ne donnant à ses députés que des instructions générales, a prévenu cet inconvénient, parce qu'elle a eu la prudence de borner leurs commissions à un temps très-court.

V I I.

La liberté des délibérations dans les assemblées est si essentielle, qu'aucun des discours qui s'y sont tenus, ne doit servir de prétexte à aucune action ou plainte dans aucune Cour.

Les stathouders sont, depuis long-temps, en possession de violer cette maxime. Lorsqu'en 1781, le baron de Cappellen, seigneur de Pol & membre du corps équestre de la province d'Over-Yssel s'opposa, selon toutes les règles de l'honneur & de l'équité, à ce qu'on prêtât à George III, la brigade écossoise au service de la république, Guillaume V commença par faire disparaître des registres des Etats les avis que le baron y avoit fait insérer ; puis, lorsque ce patriote eut défendu, par un mémoire

énergique & des harangues véhémentes, les paysans de l'Over-Yssel contre les entreprises des baillis, qui vouloient les soumettre à des corvées, il le fit exclure des Etats, par le moyen de ses créatures. Ceux qui rendirent au Statthouder ce honteux service, ont depuis cet temps joui publiquement de sa faveur, & obtenu des charges & des emplois lucratifs.

Après un tel exemple, quel homme auroit osé, dans les Etats d'Over-Yssel, s'opposer aux entreprises du statthouder ?

V I I I.

Une longue stabilité dans les premiers départemens de la puissance exécutive, ou dans les emplois de manutention des deniers, est dangereuse pour la liberté; le changement périodique des membres de ce département est tout à fait nécessaire.

Quand tous peuvent parvenir aux charges, tous veulent s'en rendre dignes. Les Barneveld & les De Witt, ces colonnes de la république, ont soutenu trop long-temps le poids des affaires. L'Etat, privé de ces hommes extraordinaires, pensa tomber avec eux. Il faut donc qu'il se constitue de manière à ne pouvoir craindre ni la médiocrité, ni même les vices de ses conducteurs.

I X.

Aucune personne doit exercer à la fois plus d'un emploi lucratif.

Toutes les institutions civiles doivent tendre à prévenir toute espèce de monopole.

X.

Pour que les loix gouvernent & non les hommes, il

faut que les départemens législatifs , exécutifs & judiciaires soient totalement séparés.

Si la puissance législative statue , non pas d'année en année , mais pour toujours , sur la levée des impôts & sur les forces de terre & de mer , elle court risque de perdre sa liberté , parce que la puissance exécutive ne dépendra plus d'elle.

Si la puissance exécutive ordonne la levée des impôts , il n'y a plus de liberté , parce qu'elle a usurpé le droit le plus important de la législation.

Si la puissance judiciaire est jointe à la puissance législative , la vie & la liberté des citoyens dépendent d'un caprice ; car le juge est législateur .

Si elle est unie à la puissance exécutive , le juge a la force d'un oppresseur .

Quand le même homme exerce les trois pouvoirs , soit directement , comme le grand seigneur , soit indirectement & par son influence , comme le stathouder , tout est perdu .

X I.

Le droit de suspendre les loix ou d'en arrêter l'exécution , ou même de les annuler , ne peut être exercé que par le pouvoir législatif .

Il ne faut jamais affermir les institutions politiques , jusqu'au point de s'ôter le pouvoir d'en suspendre l'effet .

La nature de la puissance législative est de ne pas se prescrire des bornes .

Il faut même se hâter d'abroger les loix usées

par le temps , de peur que le mépris des loix mortes ne retombe sur les loix vivantes.

X I I.

Un peuple ne peut conserver un gouvernement libre que par une adhésion ferme & constante aux règles de la justice , de la modération , de la tempérance , de l'économie , de la vertu , & par un recours fréquent à ses principes fondamentaux .

La morale est la base de la politique : ainsi , sans les mœurs , les loix s'écroulent , & le bonheur fuit .

X I I I.

Le Peuple a droit d'avoir & de porter des armes pour la défense commune .

Quand il en perd l'habitude , il se trouve bientôt quelque ambitieux , qui met tout en œuvre pour en profiter . Guillaume IV ne fit rendre une ordonnance contre le droit de chasse , que pour ôter aux Hollandais l'usage des armes ; & c'est dans les mêmes vues que Guillaume V a introduit des règlements de chasse arbitraires & tyranniques .

X I V.

Une milice bien réglée est la défense convenable , naturelle & sûre d'un Gouvernement libre .

En cas d'invasion , c'est le seul moyen pour un Etat , d'être présent par-tout . On peut avoir besoin , dans des circonstances rares , de soldats mercenaires ; mais la défense de la patrie doit être confiée aux citoyens , pour être dans des mains sûres . C'est la propriété qui fait des citoyens , & le fanatisme de la propriété est le plus ardent , comme le plus puissant des fanatismes .

X V.

Des armées toujours sur pied sont dangereuses pour la liberté, il ne doit être levé ni entretenu de troupes, sans le consentement du corps législatif; il faut aussi que le pouvoir militaire soit toujours sévèrement subordonné à l'autorité civile.

Sans l'effroi qu'inspiroient les troupes aux ordres de Maurice, les juges de Barneveld ne l'eussent pas condamné à périr sur un échafaud. Les meutriers payés par Guillaume III, pour affliger les De Witt, ne se feroient pas souillés de cette atrocité, s'ils n'avoient point compté sur l'appui des soldats, naturellement portés à respecter leur Général, & à mépriser les ordres des Etats.

On connaît le caractère des mercénaires, qui font de la guerre un métier: ils portent dans la vie civile l'obéissance aveugle, que le besoin de la discipline rend nécessaire dans une armée. C'est ainsi qu'en 1768, par complaisance pour Guillaume V, le conseil de guerre de Zutphen a fait punir injustement un honnête négociant.

X VI.

Aucune partie de la propriété d'un individu ne peut avec justice lui être enlevée ou être appliquée à des usages publics, sans son propre consentement, ou celui du corps qui représente le peuple.

Ceux qui se soumettent à des taxes contraires aux loix, sont de plus grands ennemis de leur patrie, que ceux qui les imposent. La tyrannie du Prince ne devient redoutable que par la mollesse & la stupidité du peuple.

Ce n'est jamais sans quelque intention per-

versé, qu'on lève sur un peuple des tributs arbitraires, & peu proportionnés à ses forces ou à ses besoins. Les tributs sont dans l'Etat, comme les voiles dans le vaisseau, pour l'assurer & l'amener au port; non pour le charger, le tenir toujours en mer, & finalement le submerger.

X V I I.

Tout citoyen doit obtenir justice promptement, gratuitement, complètement.

Quand la justice se paye, elle ne peut se rendre, ni promptement, ni complètement; & c'est alors le plus intolérable de tous les impôts.

X V I I I.

Aucun citoyen ne doit être exilé ou privé de la vie, de la liberté, ou de ses biens, que par un jugement authentique.

Chacun ne peut déposer dans le pacte social que la partie de ses biens & de sa liberté qui importe à la communauté, & cette partie-là même a besoin d'être réglée par le corps législatif. Comment la privation de la vie, de la liberté & des biens d'un citoyen, pourroit-elle n'être pas soumise à une instruction publique?

X I X.

Tout citoyen gêné dans l'exercice de sa liberté, a droit de s'informer de la nature de l'obstacle qu'il éprouve, de l'écartier, s'il est illégitime, & d'obtenir une prompte réparation.

Sans la certitude de ne point obtenir justice, le vertueux Van der Mark se fût-il abstenu de toute réclamation, quand Guillaume V lui a fait

fait perdre sa place dans l'université de Groningue, sous prétexte d'hétérodoxie; mais réellement parce que ce digne professeur inspiroit à ses disciples des sentiments de liberté, & que le prince veut qu'on lui forme des esclaves?

XX.

Tout citoyen a droit d'être à l'abri de toutes recherches & de toutes saisies de sa personne, de ses maisons, de ses papiers, de ses possessions.

Un châtiment anticipé ne sert jamais qu'à confondre le coupable avec l'innocent.

XXI.

Il faut que les officiers des cours suprêmes de judicature aient un salaire honorable & qu'ils soient maintenus dans leurs offices aussi longtemps qu'ils ne donnent aucun sujet de plainte légale.

Leur indépendance & leur intégrité sont les meilleurs garans des droits & de la liberté des citoyens.

XXII.

Quant aux poursuites criminelles, la vérification des faits dans le voisinage des lieux où ils se sont passés, est de la plus grande importance pour la sûreté de la vie, de la liberté & de la propriété des citoyens.

Lorsque l'innocence des citoyens n'a point de base fixe, la liberté ne peut être que mal assurée.

XXIII.

Les substitutions perpétuelles & les priviléges exclusifs sont odieux, contraires à l'esprit d'un gouvernement libre & aux principes du commerce.

Les substitutions éternisent les richesses dans les mêmes familles, & les priviléges les concentrent dans les mêmes mains. Rien ne contrarie

F

davantage l'égalité que toutes les loix doivent favoriser , parce que toutes les combinaisons faciales tendent à la détruire.

XXI V.

Aucune classe , aucune association d'hommes ne pouvant avoir de priviléges exclusifs que pour des services rendus à l'Etat , & les titres n'étant point héréditaires par leur essence , l'idée d'un homme né magistrat , législateur ou général , est absurde & contre nature.

Il y a des siècles que la noblesse est regardée dans les Provinces-Unies comme un fléau public.

En 1256 , sous Florent V , les Kennemers tyrannisés par les nobles se révoltent de tous côtés ; ils insultent les châteaux , les pillent & les détruisent ; ils viennent enfin affliger tous les nobles retirés à Utrecht : les bourgeois alarmés courroient aux armes ; un des afflégans leur crie : „ ô nos amis , la nation libre des Kennemers n'est venue ici que pour vous supplier de proscrire tous les nobles , nos tyrans , nos oppresseurs , & de donner leurs biens aux pauvres . (*) „

On l'a vue , cette noblesse , de concert avec la populace , favoriser deux fois le rétablissement du stathoudérat . On l'a vue , plus vile que la populace , exciter sans cesse l'ambition des stathouders , & se dévouer bassement à leurs projets les plus tyranniques .

Ce honteux délitre n'a pourtant pas attaqué tous les membres de l'ordre équestre . Plusieurs se sont fait pardonner les extravagantes préro-

gatives de leur naissance. Les Vos-Van-Neyenwald, les Capellen, les Palland & d'autres encore, sont aussi admirables par leur patriotisme, que la plus grande partie de leurs collègues est méprisable par son aveugle soumission aux ordres de la cour stathoudérienne.

Quant à l'aristocratie, telle qu'elle est établie dans la plupart des Provinces-Unies, diverses circonstances l'ont empêchée long-temps d'être funeste à l'Etat. D'un autre côté, les citoyens fatigués des brigues qui s'étoient faites dans plusieurs élections, & distraits par les occupations continues des manufactures & du commerce, ne prévirent pas les inconveniens inséparables de la perte du droit d'élire leurs magistrats. Mais la dernière coalition des régens avec le stathouder, ne montre que trop évidemment le danger d'une telle aristocratie.

XXV.

Il faut admettre tous les Cultes.

La tolérance a été établie en 1578, par l'union d'Utrecht, mais non pas sans aucune restriction, puisque la seule religion dominante a été admise aux emplois civils.

XXVI.

La liberté de la presse doit être inviolablement maintenue.

Elle a toujours éprouvé des restrictions dans les Provinces-Unies, parce que les aristocrates sont de trop petits souverains pour mépriser les injures.

Ce n'est jamais que sous l'influence de cette

irrésistible liberté que l'instruction fait de grands progrès ; plus les lumières se répandent , plus les hommes ont de droits à réclamer , & de devoirs à remplir . C'est la liberté de la presse qui est le palladium de toutes les libertés ; c'est elle qui peut rapidement amener les Etats naissans à une maturité précoce & durable ; c'est à elle qu'appartient le rajeunissement des Empires usés par la décrépitude .

Voilà , généreux Bataves , les droits dont la proclamation fera votre bonheur & votre gloire ! Les sages attendent avec impatience le jour où il vous sera permis de célébrer ces rites augustes de l'humanité . Ils pensent que votre pays est le seul de l'Europe chez qui une législation nouvelle ne doive pas être nécessairement fondée sur d'anciennes erreurs . Ils ne sont-point effrayés des périls qui vous menacent : ils voyent les despotes même intéressés à vos succès . Qu'un juste espoir vous anime ! Vous avez couru au-devant des dangers sans les craindre , & des revers sans vous décourager . Le moindre choc doit renverser vos oppresseurs . L'administration est une proie qu'ils ne cherchent qu'à s'arracher . Comment pourroient-ils se partager loyalement les travaux , supporter de bon cœur les pertes , rester persévéramment unis ? Fût-il jamais un traité solide entre des ambitieux qui soutiennent la cause de l'injustice ?

Mais vous dont l'intérêt public a fait une confédération fraternelle ; retenus sous les mêmes drapeaux par tous les sentimens qui ont le droit de réunir les hommes , vous n'avez pas

de défection à craindre. Riches & pauvres, petits & grands, vous aspirez tous à cette honorable égalité qui seule peut perfectionner l'espèce humaine. Que vous disputeriez-vous? Les périls sont communs, la gloire sera commune. Vous avez tous contracté une dette immense envers l'Etat: nul ne sauroit l'acquitter toute entière. Cependant il est des citoyens favorisés de la fortune, qui peuvent faire de grands sacrifices à la patrie. C'est à eux à se charger du poids des affaires; c'est à eux à effacer, par un généreux emploi des richesses, la forte de souillure qui leur est attachée; c'est par eux que vous rassemblerez cette foule de mécontents qui remplissent l'Europe.

Mais ne choisissez point vos Généraux parmi des nobles étrangers, fussent-ils des modèles d'héroïsme. Laissiez cette politique jalouse aux timides aristocrates de l'Italie. Ou vous n'êtes point parfaitement unis, ou vous devez penser qu'il est parmi vous des chefs capables d'enchaîner la victoire. Seroit-ce à vous d'implorer les talens de vos voisins, vous dont le commerce auroit été détruit, si le chef de votre escadre, au combat du Doggers Bank, n'eût pas réuni aux qualités guerrières, ce vertueux oubli de soi-même, que le patriotisme seul peut inspirer? N'en doutez point, braves patriotes, la liberté est mère des talens comme des vertus. Vous pourrez tout, si vous osez tout.

Ah! C'est dans les grands malheurs que les ames s'exaltent; c'est alors seulement qu'elles jouissent de toute leur énergie. Vos campagnes

ont été ravagées, vos villes livrées au pillage, vos frères massacrés, vos femmes violées, qu'attendriez-vous? Puisse l'enthousiasme de la liberté vous inspirer des démarches fermes & prudentes! Puisse tous vos actes de vengeance n'être que des actes de justice!... Surtout ne perdez pas un instant. Ceux de vos concitoyens à qui des circonstances irrésistibles rendent déjà leurs fers supportables, feront bientôt entièrement subjugués. Si la crainte n'affrèvissait que les ames communes, la tyrannie disparaîtrait bientôt de la face de la terre. Mais les hommes les plus recommandables par leurs talents & par leurs vertus, ceux qui sacriferoient le plus noblement leur vie, tremblent pour leurs femmes, pour leurs enfans, pour leurs amis: Enchaînés par ces liens respectables, on les prendroit pour des esclaves.

Grotius, l'éternel honneur de votre nation, ne fut point immoler à la patrie des sentimens si chers à son cœur. Epoux & père, il dévora l'indignation qu'il falloit exhaler; il défendit d'un ton calme sa patrie opprimée. L'ami de Barneveld craignit d'offenser la tyrannie. Loin d'éguiser le poignard des fils de ce grand homme, il imprima qu'il avoit toujours aimé Maurice: il adressa des prières à l'Eteinel, en faveur du tyran. Après sa mort, il flatta Frédéric Henri, taâdis qu'il pouvoit être le libérateur de la République, s'il eût crié à ses concitoyens: „ Redevenez libres; il „ n'est plus cet homme de sang, dont vous redou- „ tiez la férocité; exhumez son cadavre; faites- „ lui son procès, & que la cendre de Barneveld „ repose dans ce mausolée, où de vils flatteurs

„ n'ont pas rougi de placer les indignes restes
„ de son afflant. „

Généreux Bataves, élevez-vous au-dessus des terreurs qu'inspirent ces sentimens tendres & profonds, qui donnent tant de prix à la vie ! Vous devez les dominer , les repousser même, pour vous y livrer un jour avec plus d'abandon & de sécurité. Vous avez des difficultés à vaincre , des dangers à braver: il faudra répandre du sang ; mais, de toutes les causes qui divisent les hommes, celle de la liberté est la seule qui légitime, la seule qui nécessite, la seule qui sanctifie l'effusion du sang.

Au nom de vous mêmes & de votre gloire , au nom de l'Europe & de l'humanité , ne laissez point s'affermir cette odieuse révolution qui a jetté vos concitoyens dans les fers. Rompez cette alliance impie nouvellement formée entre vos provinces & les deux ennemis qui vous ont opprimés. Soyez tout-à-la fois les libérateurs de votre pays , & les bienfaiteurs de ces peuples qui vous observent avec tant d'intérêt & d'inquiétude , parce que leur tranquillité , leur régénération peut-être dépendent de vos triomphes Bataves ! point de délais,

L'amour de la liberté n'est point , comme au temps de Philippe II , soutenu par le fanatisme. Ces deux véhémentes passions s'entretenoient , se fortifioient l'une par l'autre. La révolution pouvoit être retardée , mais non point empêchée; il n'en est pas de même aujourd'hui. Si les campagnes Belges restent encore six mois sous le joug de ces brigands enrégimentés qui , mettant le droit

de la force à la place de tous les droits, ont changé la face du pays & ses loix & sa constitution, les forfaits de Guillaume V resteront impunis. C'est une triste vérité, dans les annales du monde, que le despotisme est presque inattaquable, sitôt qu'il a fait quelques progrès. Vainement alors briserait-on les chaînes sous lesquelles un peuple gémit. Des hommes abrutis par l'esclavage n'ont point assez de vertu pour recevoir la liberté. Ils ne changent de maître que pour baisser la tête sous un nouveau joug. Quelque vicieux que soit un gouvernement, on s'y accoutume, il excite l'indignation; mais on n'ose le braver. Le mépris & la colère sont bientôt surmontés par la crainte & l'amour du repos. Les citoyens les plus vertueux oublient dans cette calamité honnête que la prudence de l'opprimé, la puissance du foible, c'est la témérité.

Aux armes, nobles patriotes, aux armes! faites retentir par-tout ce cri de liberté, qui glace d'effroi les tyrans. Votre saint enthousiasme ne dût-il attirer sous vos drapeaux, que les vrais amis de l'humanité, tout vous ferait encore possible. Aux armes!... Heureux ceux d'entre vous auxquels ils sera donné de voir le jour mémorable de la révolution! Plus heureux les citoyens qui par de grards talens, ou le sacrifice de leurs fortunes, auront préparé cette auguste journée! Heureux encore ceux qui répandront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la patrie? ils emporteront dans la tombe l'idée consolante d'avoir préparé la félicité publique. Ils laisseront à leurs enfans l'héritage de leurs vertus.

1^{er} Avril 1788.

Nm 478

ULB Halle
005 419 395

3





B.I.G.

Black

3/Color

White

Magenta

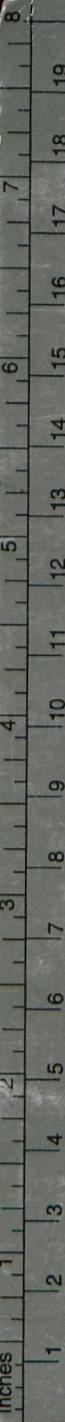
Red

Yellow

Green

Cyan

Blue



AUX BATAVES

S U R L E

S T A T H O U D E R A T .

P A R L E C O M T E

D E M I R A B E A U .

Vincet amor Patriæ , laudumque immensa cupido.

Virg. Ennid. lib. VI. 822.



M. DCC. LXXXVIII.